

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES RÉPERCUSSIONS D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 2 février 2005, 19 h
Hôtel Chéribourg

2603, chemin du Parc
Orford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC.	
GISÈLE LACASSE-BENOÎT, DON FISHER.....	1
CORRIDOR APPALACHIEN	
LOUISE GRATTON.....	5
FRANÇOIS THÉROUX	9
ROBERPIERRE MONNIER	10
MARCEL-GUY GUILBAULT	11
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTIONS D'HABITATIONS DU QUÉBEC – RÉGION ESTRIE :	
PIERRE GAUVIN, DANIEL LAVOIE, SYLVAIN MATHIEU, MICHEL POULIN.....	13
REPRISE DE LA SÉANCE	19
LES AMIS DU PARC DU MONT-ORFORD	
JACQUES DUROCHER, RAYMOND TRUDEAU	19
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA	
JEAN-FRANÇOIS GAGNON, JOHN O'DRISCOLL	24
BRUNO ROY.....	36
MADELEINE ST-PIERRE	40
MONT-ORFORD INC.	
MARC PERRAULT.....	44
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE DE MAGOG	
LINDA LEMIEUX	52
DROIT DE RECTIFICATION :	
JEAN-GUY DÉPÔT	54

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bienvenue à la troisième séance d'audience publique. Comme vous le savez, nous avons jusqu'à ce jour 241 mémoires déposés, 9 séances pour recevoir les présentateurs de ces mémoires. Alors ce soir, il y a 11 inscriptions et il y a aussi un droit de rectification à la fin de la séance.

10 Alors, pour exercer ce droit de rectification, qui vise simplement à rectifier des faits, mais non à intervenir sur des opinions des gens qui ont présenté un mémoire, vous devez vous inscrire préalablement au registre à l'arrière et on va vous entendre à la fin des présentations.

15 Alors, sans plus tarder, nous allons entendre les porte-parole de Memphrémagog Conservation.

M. DON FISHER :

20 Bonsoir, madame la présidente et monsieur le commissaire. Bienvenus dans notre région. Mon nom est Don Fisher et je suis le président de Memphrémagog Conservation inc. And now I would like to turn you over to our vice-president, madame Gisèle Lacasse-Benoît, who will present our mémoire.

Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :

25 Alors, bonsoir.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

30 **Début de la phrase à la page 5: «En prétendant(...)**

Fin de la phrase à la page 5: «(...) échanges de terrains.»

35 En passant, le ruisseau Sinueux qu'on disait protégé sur toute sa longueur est déjà dans le parc de conservation, sauf pour la partie probablement du petit marais qu'on retrouve derrière, juste en bas, qui était sur le territoire sous bail et qui a été récupéré. Mais le reste du ruisseau est déjà en zone de protection.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40 **Début de la phrase à la page 11: «Nous vous invitons(...)**

Fin de la phrase à la page 11: «(...) comparant au dessin.»

Nous avons calculé, nous, à partir du dessin, sauf les zones des stationnements. Le R-1 et le R-2, tout ça, ça a été calculé à grande échelle. Tout le reste du dessin a été calculé à partir

45 du dessin agrandi. Mais si vous vérifiez avec la carte qui est à droite, une fois qu'elle est appliquée, tout le projet est beaucoup plus grand que le dessin le montre. Et tout est un petit peu plus décalé vers la droite aussi. Alors, c'est un immense projet.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

50 **Début de la phrase à la page 18: «Comme vous le(...»**
Fin de la phrase à la page 18: «(...) des limites du parc.»

55 C'est ce que nous avons mis en blanc, rayé en couleur, pour vous faire comprendre que le parc est en haut à gauche, mais que tout ce qui est en bas, c'est la superficie qui reste pour qu'on puisse construire.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

60 **LA PRÉSIDENTE :**

65 Merci. Plusieurs présentateurs de mémoires nous ont indiqué qu'ils souhaiteraient qu'il y ait une zone de transition en périphérie d'un parc, c'est-à-dire qu'on ne permette pas n'importe quoi, qu'on vérifie, avant d'y installer des projets significatifs, comment ils s'intègrent à l'environnement. Comment vous voyez cette proposition?

Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :

70 Je pense, une des recommandations que nous avons faites, si vous regardez les recommandations, les dernières recommandations de notre mémoire à la page 49, *Recommandations au gouvernement du Québec*, nous recommandons d'étudier sérieusement et de mettre en pratique les recommandations du projet de l'UQCN sur les pressions périphériques exercées sur les aires protégées du Québec.

75 Je crois que ce document en soi complète toutes les réponses que je pourrais vous donner. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'UQCN dans leur approche.

LA PRÉSIDENTE :

80 Merci.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

85 Bonsoir, madame!

Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :

Bonsoir, monsieur Béland.

90 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Je voudrais juste vérifier à la page 17. Parce que là, j'ai deux versions de votre mémoire, trois.

95 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Vous me donnez le document et je vous réfère. Lequel?

100 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Celui-ci.

105 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Le dernier?

110 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

C'est à la page 17. Peut-être que c'est différent dans la version qui comprend les annexes: il s'agit d'un écosystème unique.

115 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Oui, dans la description des terrains?

120 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Page 18. Dans celui que vous avez en main, c'est la page 18. Alors, je veux juste m'assurer que je regarde le bon terrain quand je regarde la carte. Il est question d'une chênaie rouge à érable sucrier qui serait unique au Québec.

125 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Oui. Je vous ramène...

125 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Pouvez-vous me la situer?

130 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Je vous ramène ici. Voilà, je vais vous mettre ça. Voici, ici, ce que je vous décrivais en page 18, c'est tiré de Lalande 2001, un excellent document sur le parc du Mont-Orford qui nous décrit le parc dans son entité. C'est une brique extraordinaire à lire. Et là, on décrit cette chênaie rouge, mais c'est toute la partie rayée en jaune que je décris, tirée...

135
140 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

D'accord.

145 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Et le terrain qu'on veut sortir du parc, une partie, le nord de ça touche à cet écosystème que l'on décrit ici.

150 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Quelques petites portions.

155 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Je ne suis pas une experte en foresterie. C'est que j'ai beaucoup lu depuis le dernier mois et demi et puis j'ai constaté que... je voulais voir qu'est-ce que c'était cette chênaie extraordinaire dont tout le monde parlait. Et je me suis aperçue, en lisant, qu'il est écrit que cette forêt est non pas seulement unique dans le parc, mais unique au Québec.

160 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Parfait, merci.

165 **Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :**

Merci beaucoup.

170 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme GISÈLE LACASSE-BENOÎT :

C'est tout? Merci.

LA PRÉSIDENTE :

175 Nous invitons maintenant Corridor appalachien, s'il vous plaît.

Mme LOUISE GRATTON :

180 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Ça me fait plaisir de vous présenter un mémoire au nom des membres du Corridor appalachien et en tant que responsable scientifique de cet organisme.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

185 Début de la phrase à la page 8: «Une fois validé (...»)

Fin de la phrase à la page 8: «(...) tout le périmètre.»

190 Il s'agit d'une chênaie rouge... donc, par contre, quand on parle de site candidat dans les forêts exceptionnelles du ministère des Ressources naturelles, ce sont des sites qui ont été proposés, soit parce qu'on a mentionné dans une étude que le site était exceptionnel, comme il semble avoir été fait à partir d'une étude sur la végétation du parc du Mont-Orford. Mais avant d'être identifiée comme une forêt exceptionnelle en tant que telle, il faut que ce site-là soit validé par les gens du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, ce qui n'a pas été fait et ses limites non plus n'ont pas été identifiées. Donc, ce sont peut-être des limites approximatives. Alors, pour l'instant, oui, c'est un site candidat, mais qui n'a pas été validé.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

200 Merci, madame Gratton. Dans votre mémoire, en conclusion à la page 11 du document qu'on a reçu, vous citez trois cas où des poursuites ont été entreprises concernant des projets qui étaient en périphérie de parcs fédéraux. Pouvez-vous nous en parler?

205 **Mme LOUISE GRATTON :**

210 Oui. Il y en a un en particulier qui ressemble à notre projet, c'est dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, où il y avait un projet de développement et de golf à la limite du parc fédéral. Et une problématique dans ce cas particulier était reliée à l'eau qui serait requise pour le projet de développement et l'aménagement du golf, et l'impact de la charge additionnelle de puisage d'eau sur l'intégrité des milieux humides et des milieux d'une aire qui se situent eux autres même dans le parc.

215 Il y a d'autres projets pour lesquels, j'avoue, les groupes environnementaux n'ont pas nécessairement eu gain de cause. Mais dans le cas du parc de Banff, un projet d'exploitation minière à l'extérieur des limites du parc a aussi fait l'objet de contestations par le Sierra Club et la

Fédération canadienne de la nature. Et la Fédération canadienne de la nature était aussi impliquée dans les trois projets que je mentionne ici.

220 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

225 Merci, madame Gratton. D'abord, une information en ce qui concerne la désignation de la fameuse chênaie rouge.

Mme LOUISE GRATTON :

230 Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

235 La commission a adressé une question au ministère à ce sujet, c'est le document DQ.8. Et je pense que la réponse est à l'étude. À moins que je ne me trompe, on n'a pas eu la réponse à nouveau, mais ça ne devrait pas tarder.

Mme LOUISE GRATTON :

240 C'est ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

245 Et ma question porte sur le corridor appalachien.

Mme LOUISE GRATTON :

250 Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

255 Est-ce que vous avez des projets précis en ce moment dans la région qui viseraient à essayer de réunir... vous mentionnez le mont Owl's Head, le mont Éléphant, l'autre dont j'oublie le nom.

Mme LOUISE GRATTON :

260 Oui. Bien, pour l'instant, effectivement, alors il y a un problème, que les gens sont au courant de ça, dans le secteur du mont Sutton. Depuis le mois d'août, on a fait l'acquisition des

propriétés Domtar. Donc, on a une soixantaine de kilomètres carrés de protégés dans le secteur des monts Sutton.

265 On a des propriétés qui ont fait l'objet de dons ou de servitudes de conservation entre les monts Sutton et l'autoroute 10.

270 Dans le secteur du Mont-Orford, à proximité du Mont-Orford, pour l'instant, non, mais on a des groupes partenaires, dont la rivière au Saumon, qui travaillent dans le secteur de la rivière au Saumon. Et il y a d'autres groupes aussi dans la région comme le MAKI qui travaille dans le secteur du lac Brompton, en tout cas, dans la zone entre le Mont-Orford et la rivière au Saumon.

Il y a aussi dans le secteur du Pinacle. On a aussi un projet dans le secteur du mont Éléphant.

275 En ce moment, il y a beaucoup de projets qui sont des projets d'acquisition. Mais dans l'ensemble du territoire, il y a au moins une vingtaine d'individus qui ont mis des servitudes de conservation sur leur propriété. L'objectif, c'est de protéger les grands noyaux de forêt.

280 En fait, on poursuit plusieurs objectifs, mais on ne peut pas parler d'ordre de priorité. En fait, on a toujours des priorités, mais il faut aller aussi avec les opportunités qui se présentent. Nos objectifs sont de protéger des grands noyaux de forêt non fragmentée. Alors, le mont Orford est déjà protégé, c'est déjà un acquis pour le territoire.

285 Le deuxième objectif, c'est de protéger les habitats peut-être plus restreints, mais où les espèces menacées peuvent se retrouver. Puis ce n'est pas nécessairement, malheureusement, dans les grands noyaux de forêt non fragmentée. Parfois, on les retrouve dans des aires de très petits habitats, des petits milieux humides qui sont entourés de milieux agricoles ou urbains, mais on vise quand même ces endroits-là.

290 Et autour de ces noyaux-là, je sais qu'il y a beaucoup de questions qui ont été posées sur les zones tampons. J'ai même amené juste une illustration pour vous parler de zones tampons, si je peux me permettre. Et dans la zone tampon, notre objectif est de prévoir des endroits pour identifier des corridors pour que les espèces puissent passer d'un noyau de conservation à l'autre, mais c'est aussi de travailler avec les gens qui sont propriétaires à proximité des noyaux de conservation pour avoir des ententes de conservation. Elles peuvent être de toutes sortes de natures.

300 Nous autres, ce qu'on favorise, c'est la servitude de conservation, mais ça pourrait être aussi le statut de réserve naturelle en terre privée du ministère de l'Environnement. Et puis ce qu'on vise là-dedans, c'est que les gens prennent conscience que les gestes qu'ils posent sur leur propre propriété peuvent avoir un impact sur l'intégrité des noyaux de conservation.

Alors, ça n'exclut pas plusieurs activités, mais ça les oblige à avoir des mesures de précaution pour certaines espèces. Par exemple, on pense aux espèces qui vivent dans les ruisseaux, si on a un ruisseau sur notre propriété où on a des salamandres.

305

Alors voici l'illustration. C'est tout ce qu'il y a. Si on regarde les noyaux de conservation, les corridors qu'on voudrait préserver entre eux, vous voyez, à la périphérie, il y a déjà une bande. Alors, ça, je dirais, c'est la première armure de notre noyau de conservation. Ce sont les exemples de 200 mètres qu'il faut protéger pour minimiser l'impact sur la forêt intérieure. Ce sont les 100 mètres en bordure des ruisseaux. Ça, c'est la petite zone tampon pour mettre un frein à l'impact immédiat et des effets de lisière.

310

Ensuite, dans la zone tampon plus vaste, ce sont des pratiques forestières qui respectent l'environnement, qui respectent le fait qu'on a un noyau de conservation. C'est le type d'établissement, la densité de maisons qu'on veut retrouver dans un secteur comme celui-là, pour après ça se retrouver dans une matrice où l'exploitation forestière peut être plus intensive, où il peut avoir de l'agriculture, de l'urbanisation.

315

C'est ça le principe qu'on tente de développer. Ce n'est pas nouveau comme développement. Mais depuis les années 80, la majorité des gens qui travaillent en biologie de conservation ont réalisé que ce genre de modèle là pour travailler, pour préserver la biodiversité des parcs était celui qu'on devait suivre. Il faut savoir que depuis, il y a des études qui ont été faites. Ils ont analysé depuis le début de la création d'un parc jusqu'à aujourd'hui, et il n'y a pas un parc en Amérique du Nord qui n'a pas eu une chute des espèces qu'ils protègent.

325

Alors, il y a une diminution de la biodiversité dans tous les parcs. Et la principale cause, c'est parce qu'on ne peut pas... le principe de l'îlot géographique, c'est que la majorité des espèces, quand elles se retrouvent isolées des autres habitats naturels sans être capables de faire des échanges, il y a une diminution de la diversité du territoire qui s'opère.

330

Dans ce cas, alors, évidemment, aujourd'hui, il faut réparer les erreurs du passé. Puis on a encore l'opportunité de le faire dans le cas du parc du Mont-Orford et puis on pense qu'il y a une opportunité pour le parc, pour les gens de la région de s'associer dans un projet qui nous permettrait de maintenir la diversité de ce territoire.

335

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

340

Quel est le total des superficies que vous protégez, vous, soit directement dans l'Estrie, soit aussi par l'intermédiaire de partenaires comme l'Association de protection de la rivière au Saumon dont vous avez parlé tout à l'heure?

Mme LOUISE GRATTON :

345

Je crois que le chiffre se situe aux alentours de peut-être un peu plus que 60 km², alors l'équivalent du parc.

350 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

L'équivalent du parc.

355 **Mme LOUISE GRATTON :**

Oui.

355 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Donc, en tout, à peu près 120 km² bien identifiés.

360 **Mme LOUISE GRATTON :**

C'est ça, oui.

365 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Merci.

370 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci encore.

370 Monsieur François Thérioux, s'il vous plaît.

375 **M. FRANÇOIS THÉROUX :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire, si je suis ici ce soir, c'est que je ne suis pas d'accord avec ce que les politiciens de ma région, de ma ville disent actuellement et les décisions qu'ils prennent en faveur du projet. Donc, étant donné que personne comme tel au niveau des élus politiques prennent position du côté qui m'intéresse, c'est pour cette raison-là que j'ai demandé à émettre mon opinion. Donc, j'ai préparé quelque chose de très simple, que je vais vous lire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Roberpierre Monnier, s'il vous plaît.

M. ROBERPIERRE MONNIER :

390

Madame Journault, monsieur Pierre Béland, les membres de la commission, merci de m'accueillir et d'accueillir mon opinion. J'ai quitté l'hôpital et sa jaquette, je me suis habillé comme j'ai pu pour me rendre. Ma saison de ski est écourtée et me voilà à la table avec vous.

395

Je suis architecte depuis 1980. Depuis 1982, je détiens une maîtrise en urbanisme. Développement régional, évolution urbaine des villes et villages, copropriété et gentrification des milieux sont mes spécialités.

400

J'ai résidé sept ans à Waterloo pour y pondre un manuscrit non publié de 300 pages sur l'évolution architecturale et urbaine de Waterloo en son contexte: l'Estrie de 1640 à 1900.

405

J'ai travaillé deux ans à Sherbrooke au bureau d'architectes Faucher & Gagnon. J'ai été architecte en pratique privée à mon compte et obtenu des mandats spécifiques de la Direction générale du patrimoine du Québec pour compléter le macro-inventaire photographique du Québec en 1980.

410

J'ai été responsable du territoire depuis Sherbrooke jusqu'à Blanc-Sablon, en passant par le Saguenay, la Gaspésie, de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent. J'ai eu le mandat de produire pour la Société touristique de Sherbrooke un recueil des principaux attraits historiques et architecturaux du patrimoine estrien de plus de 20 municipalités autour de Sherbrooke, depuis Mégantic jusqu'à Stanstead.

415

Pendant 10 ans, j'ai été promoteur et entrepreneur général en construction à Montréal. J'ai été associé à l'expertise technique de l'APCHQ provinciale. Et j'ai été conseiller pendant 12 ans pour le Conseil national de recherche du Canada en innovation technologique de la construction. J'ai été nommé représentant du Québec au Comité canadien de l'Institut de recherche en construction à la table du développement durable pour cette industrie.

420

Pendant la durée d'un mandat, j'ai été membre du Comité technique en efficacité énergétique de l'Ordre des architectes. En 2002, j'étais membre fondateur et secrétaire pour la tenue des états généraux sur l'architecture au Québec suite à la modification de la Loi sur les architectes imposée par le gouvernement et par l'Office des professions.

425

Depuis 5 ans, je réside ici à Sainte-Catherine-de-Hatley. J'ai construit une maison solaire passive, qui a été honorée d'un prix d'excellence par le Conseil régional en environnement de l'Estrie. Depuis un an, je suis membre du conseil d'administration de l'Association pour la protection du lac Magog, l'APLM; plusieurs fois conférencier au Québec, au Canada, en Europe et en Asie.

430

J'ai compté entre 20 et 25 minutes la durée de mon exposé. Malgré le fait que j'appartiens et que j'ai appartenu à certains organismes cités plus haut, c'est à titre personnel en regard de mon expertise que je vous présente mon point de vue sur la chose qui nous réunit présentement.

435 Alors, à défaut de voir s'agrandir son territoire et bien, le Mont-Orford, qu'on lui toute la paix!

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2: «En prenant(...).»

440 **Fin de la phrase à la page 2: «(...) définition même.»**

445 La Fondation marécage Memphrémagog, l'Association de préservation du lac Magog, l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukeley, le Club de conservation chasse et pêche, le Memphrémagog Conservation incorporated, les Amis du marais de la rivière aux Cerises, les Amis du parc du Mont-Orford.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

450 **Début de la phrase à la page 5: «À prix égale et(...).»**

Fin de la phrase à la page 5: «(...) milieux déjà construits.»

455 Le dépôt du communiqué de presse de monsieur Saint-Pierre hier, spécialiste en évaluation immobilière, résidant de la région et donateur de plus de un million de pieds carrés au profit du parc, nous a apporté de façon très éloquente un éclairage inattendu sur l'injustice économique que ce projet crée au détriment du parc, des finances publiques, forcément de la concurrence déloyale à l'endroit des autres promoteurs de la région.

460 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

465 Nous invitons maintenant monsieur Marcel Guilbault, s'il vous plaît.

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

470 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Soyez le bienvenu!

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

475

Je vais être très bref. Je viens simplement vous apporter mon opinion de juriste sur la légalité du projet qui est actuellement devant vous et dont les différents mémoires ont tous parlé ou presque.

480

Tout le monde se demande si le projet est légal ou pas. À venir jusqu'à maintenant, les avocats que j'ai consultés et d'autres qui viendront tantôt, nous sommes d'avis que le projet est illégal. Et les raisons sont faciles à comprendre. Ils n'ont pas besoin d'explication par le moyen de factum ou de longs mémoires. Il est très aisément.

485

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

490

Et en terminant, madame la présidente et monsieur le commissaire, je relisais tantôt le Code d'éthique et de déontologie, il est périlleux pour quelqu'un qui paraît devant vous de vous féliciter, ça a l'air de vouloir obtenir facilement un résultat positif. Mais je dois vous dire que tout notre groupe avons fortement apprécié l'intégrité et le respect que vous avez témoigné à notre égard pendant toute la durée des mémoires et de la première rencontre que nous avons eue. Et pour cela, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

495

J'aurais aimé vous poser une question.

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

500

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

505

Alors, si je comprends bien votre mémoire, vous estimez qu'il n'est pas nécessaire de clarifier la *Loi sur les parcs*.

510

Parce que dans certains mémoires qu'on a reçus, les gens ont interprété aussi de la même façon que vous la *Loi sur les parcs*, mais cependant, ils ont proposé qu'il y ait une clarification de certains thèmes ou parties de la loi, si vous voulez, particulièrement l'article 4, de façon à ce que ce soit clair pour tous la loi, comment elle doit s'interpréter.

Alors, comment voyez-vous cette proposition?

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

515

Bien sûr qu'une clarification serait bienvenue. Parce que ce qui va sans le dire va toujours beaucoup mieux en le disant.

LA PRÉSIDENTE :

520

C'est clair. Merci.

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

525

D'une part. Et je sais aussi que la situation inquiète certains individus, dont entre autres un des grands écologistes québécois, dont vous connaissez certainement le nom...

LA PRÉSIDENTE :

530

Monsieur Dansereau?

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

535

Louis-Gilles Francoeur, dans *Le Devoir*, récemment disait qu'il était grandement temps de tester la loi. Mais si le gouvernement est sérieux dans son projet de développement durable, ce n'est pas nécessaire d'aller devant les tribunaux.

540

Sauf qu'il y a une procédure très facile et très simple, parfaitement expéditive et qui ne coûte à peu près rien, par le moyen d'une seule requête en jugement déclaratoire, qu'on pourrait savoir si, oui ou non, les tribunaux, soit les tribunaux inférieurs ou les tribunaux supérieurs, sont d'accord avec l'interprétation que nous venons de vous en donner.

LA PRÉSIDENTE :

545

Merci.

M. MARCEL-GUY GUILBAULT :

550

Merci beaucoup et bonsoir.

555

LA PRÉSIDENTE :

Nous invitons maintenant l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec.

M. MICHEL POULIN :

Alors, d'abord, merci, madame la présidente et monsieur Béland, de nous donner la chance de présenter notre mémoire concernant notre appui au projet du Mont-Orford.

560 Je vais passer le micro à monsieur Daniel Lavoie, notre collaborateur, pour présenter notre mémoire.

M. DANIEL LAVOIE :

565 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

570 Bonsoir!

M. DANIEL LAVOIE :

575 Bonsoir, monsieur le commissaire, monsieur Béland. Il me fait plaisir d'être ici, ce soir, au nom de l'APCHQ pour venir vous présenter notre argumentaire.

580 Et comme vous vous rendez compte, on est un petit peu plus nombreux. Donc, en construction, ça prend une bonne équipe. Et comme l'APCHQ est une très bonne équipe, bien, je suis accompagné, à mon extrême droite, de monsieur Sylvain Mathieu qui est directeur général de l'APCHQ, ici en Estrie; et à ma petite gauche, ici, monsieur Pierre Gauvin qui est notre expert en construction.

585 Donc, d'entrée de jeu, comme disait le présentateur précédent, je ne veux pas paraître téteux, mais je dois vous dire, madame Journault et monsieur Béland, que vous faites un travail extraordinaire. Parce qu'on est bien conscients, comme plusieurs l'ont dit, que le débat est très médiatisé, que ce n'est pas facile la tâche qui vous incombe, mais je pense que vous vous en acquitez très, très bien jusqu'à maintenant et on vous en félicite.

590 Et on est aussi, comme disait le président monsieur Poulin, très heureux d'être ici, ce soir, pour vous apporter notre simple contribution dans ce dossier-là. C'est sûr qu'on n'est pas, au niveau des débats qui sont très importants, écologique, économique et même légal, si on en juge par ce qu'on a entendu tout à l'heure, mais on veut vous dire qui nous sommes, notre compréhension qu'on a du projet, notre implication dans le milieu comme tel, les enjeux que représente pour nous ce projet, son influence aussi sur la qualité de vie et, en terminant, nos recommandations et conclusion.

595 600 Notre profil, qui on est. Comme je vous disais, bien, l'APCHQ région de l'Estrie est une force constructive depuis 43 ans ici en région. On est un organisme sans but lucratif, à adhésion volontaire. On fait partie d'un réseau à travers la province de 11 000 entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la construction. On représente à peu près 80 % du marché de la construction résidentielle au Québec. Et ici, en Estrie, on compte plus de 700 membres entrepreneurs qui oeuvrent dans différents corps de métiers et différentes spécialités.

Comme tout organisme, on a, si vous voulez, une mission. Je veux juste vous donner les énoncés de principe de notre mission. Avant tout, on est là pour accroître et faire valoir le professionnalisme des membres de l'APCHQ; de les représenter en fonction de leurs intérêts, et c'est une des raisons pour lesquelles on est ici ce soir; assurer une présence politique de tous les instants, parce que l'APCHQ, après 43 ans, a eu à mener différents débats politiques, donc d'être présents à ce niveau-là; et un rôle important – puis je pense aussi c'est l'information qu'on veut vous transmettre, membres de la commission – c'est d'assumer le leadership en matière de recherche et de la diffusion de l'information en ce qui concerne l'habitation. C'est notre mission.

Maintenant, notre compréhension du projet. Bon, comme tout le monde le sait maintenant, je ne fais que redire certaines choses, ce projet-là représente de grands enjeux au point de vue environnemental, au point de vue économique et ça glisse un petit peu aussi au niveau de l'aspect légal, on l'a vu ce soir, et aussi dans des informations antérieures. Et nous sommes conscients au niveau de l'APCHQ de ces grands enjeux-là comme tels.

Ce qui nous surprend aussi dans tous ces débats et dans tous ces grands enjeux, c'est qu'on retrouve deux camps opposés. Jusqu'à maintenant, en tout cas, les réflexions qu'on a eues à l'intérieur de notre milieu, on n'a pas vu d'éléments, excusez l'anglicisme, de *in between*, entre les deux, des propositions de médiation ou de convergence. On semble bien campé: on est pour ou on est contre, un ou l'autre. On est dans deux camps.

Mais à la lumière, je pense, de vos travaux, à la lumière aussi de tous ceux et celles qui se penchent sur ce projet-là, je pense qu'il faut vivre un petit peu d'espoir. Et nous croyons, au niveau de l'APCHQ, c'est fragile comme croyance, mais il faut en avoir des croyances des fois dans la vie, nous croyons qu'il va y avoir un jour un consensus qui devrait se rapprocher ou des éléments qui devraient être un petit peu en symbiose pour permettre une fois pour toutes d'oser réaliser un projet à l'intérieur du parc Orford. C'est notre compréhension du projet.

Comme je le disais et je le répète rapidement, parce que je veux vous apporter une information supplémentaire, notre argumentaire ce soir, notre mémoire, on n'est pas des spécialistes en environnement, on n'est pas des spécialistes en économie, on n'est pas des spécialistes aussi au niveau du droit. On est ici en tant qu'experts et avec une expertise au niveau de la construction résidentielle. Et c'est à ce titre-là qu'on est ici ce soir, madame Journault et monsieur Béland.

Et on est ici ce soir, parce que comme toute association, comme d'autres l'ont dit avant nous, on représente nos membres. On vous a annoncé tout à l'heure qu'on avait 700 membres actifs ici en région, en Estrie et on est aussi ici, ce soir, pour représenter les intérêts... au cours de la dernière semaine, on a reçu, bien, je pense que monsieur Mathieu, sa permanence a reçu au-delà de centaines d'appels et de visites de la part de ses membres pour demander effectivement à son association de se prononcer sur le projet d'Orford. Donc, on représente ici ce soir, en plus de l'association, les désirs et les volontés d'au-delà de 200 membres sur une population de 700, ce qui représente à peu près le tiers du membership. Et tout ça, ça s'est fait dans un temps record, à peu près dans une semaine.

650 Je pense qu'un élément aussi important qu'on veut souligner à la commission, si vous me le permettez, madame Journault, c'est les différents partenariats qu'on a développés, que l'APCHQ a développés au fil des années pour démontrer son leadership en matière d'habitation et aussi pour démontrer qu'il y avait un virage important qui se faisait chez les entrepreneurs au niveau des préoccupations environnementales, des nouvelles technologies de construction, etc., etc. Donc, on a eu, l'APCHQ, à vivre un certain nombre d'expériences. Et je vous en cite là trois, entre autres.

655 En 2003, on a eu une expérience, ici en Estrie, avec le groupe RAPPEL qui a fait un dépôt de mémoire ici hier soir, sur la lutte à l'érosion, bâti un guide pour permettre aux entrepreneurs d'avoir plus d'information sur le savoir-faire quand on est dans un milieu où il risque d'y avoir de l'érosion, quelles sont les précautions à prendre, etc., etc. Donc, il y a eu un projet qui a été tenté avec le groupe le RAPPEL.

660 En 2002, on a aussi, au niveau de l'APCHQ, vécu un projet intéressant avec l'Agence d'efficacité énergétique sur un nouveau concept de maison, la maison nova climat. Donc, l'APCHQ a été impliquée à ce niveau-là, au niveau principalement des économies d'énergie avec l'Agence d'efficacité énergétique.

665 En 1999, avec la Société canadienne d'hypothèque et de logement, il y a eu aussi des projets qui ont été menés par l'APCHQ à travers le Québec et particulièrement aussi en Estrie pour faire connaître la maison saine, des produits sains et aussi sur la qualité de l'air.

670 Donc, tout ça pour démontrer que l'APCHQ est soucieuse de ses nouvelles dimensions, de ses préoccupations et s'assure d'en faire le transfert dans un premier temps au niveau de ses représentants, c'est-à-dire ses membres, et aussi de la population.

675 Nos intérêts. Pourquoi sommes-nous ici, ce soir, comme vous nous le demandiez dans votre petit questionnaire préliminaire?

680 Bien, comme certains l'ont dit et comme d'autres vont le dire encore dans les heures qui vont suivre – parce que je pense que vous avez une semaine assez bien remplie, madame Journault, jusqu'à vendredi – on ne peut pas passer sous silence la contribution à un petit boostage économique qu'un tel produit ou un tel projet pourrait amener pour la région. Et Dieu sait qu'elle en a besoin, avec toutes les fermetures d'usines et de commerces ici dans le coin.

685 Aussi, un de nos intérêts, c'est, comme je vous le disais antérieurement, c'est d'avoir la chance ou que l'industrie de la construction résidentielle ait la chance de relever un défi pour concilier, je pense, les préoccupations environnementales et économiques.

Comme je vous le disais aussi, de façon à vous apporter notre contribution en matière d'expertise au niveau résidentiel.

690 Et pour les membres avec qui on en a parlé, et un bon nombre, une certaine fierté d'avoir participé à la réalisation d'un projet, que nous on croit, qui se veut innovateur, tout en respectant la nature et l'homme. Et ça, je vais y revenir.

695 L'APCHQ croit que la construction d'unités d'hébergement pourrait donner aussi un milieu propice pour intégrer les nouveautés technologiques visant l'amélioration de la qualité de vie. On a entendu jusqu'à maintenant des gens qui, puis à raison, qui sont préoccupés par la qualité de la nature, la protection de la nature. Mais il y a aussi des êtres humains qui vivent dans la nature et qui vivent dans les maisons.

700 Et je pense que la science du bâtiment a évolué beaucoup – et monsieur Monnier qui est venu ici, ex-collègue de Montréal, vous en a parlé abondamment, en passant par des Wall-Mart, entre autres – où on peut apporter, je pense que l'industrie peut apporter, compte tenu de la formation qu'elle a donnée à ses entrepreneurs et aussi l'information qu'elle transmet, une plus value pour ceux qui auront à habiter ces habitations au niveau de la qualité de l'air, sur les économies d'énergie, les produits sains qu'on peut intégrer dans ces maisons-là pour encore améliorer la qualité de vie, la récupération, le recyclage, etc., etc.

710 Pourquoi on appuie le projet? C'est simple. Nous, on croit que c'est un projet qui est mobilisateur, qui est innovateur, qui va recevoir un avis du BAPE, que vous allez déposer votre rapport d'ici le mois de mars pour éclairer le gouvernement dans sa prise de décision comme telle. Donc, c'est quelque chose de sérieux. Les enjeux sont grands, nous l'avons dit. Mais je pense qu'une commission comme la vôtre a un rôle primordial à jouer et ça peut aider dans cette prise de décision.

715 On se rend compte aussi par la documentation qu'on a lue, qu'il y a une supervision de trois organismes. Il y a le ministère de l'Environnement qui est impliqué dans le dossier. Il y a le ministère des Parcs dont on a parlé tantôt. Il y a les municipalités. Il y a des programmes de contrôle qui sont mis en place. Et je crois que c'est...

720 On a vu dans les journaux dernièrement aussi que, je pense que c'est la Chambre de commerce de Magog-Orford qui énonçait un certain nombre... suite au débat entre les spécialistes, à certaines questions qui ont été soulevées, qu'il y avait des garanties qui pouvaient être données pour protéger cet environnement-là. Donc, pour l'APCHQ, ça a été quelque chose aussi d'évocateur de voir que c'est sérieux, il y a des garanties et qu'il n'y aura pas une destruction du système écologique qui fait la beauté du mont Orford.

725 Ce qu'on a aussi compris dans le projet, c'est que c'est une démarche étapiste. Permettez-moi une vieille expression du milieu politique pour dire que si on a bien compris le projet, ça va se passer phase par phase. Si une fois que la première phase est terminée et qu'il y a des problèmes, on essaie de voir ensemble avec tous les spécialistes pour voir s'il n'y a pas des solutions. Et si on se rend compte que c'est désastreux, bien, tout s'arrête là. Donc, on ne jette pas tout à terre avant de... on y va étape par étape.

735 Évidemment, je disais aussi tout à l'heure, c'est un essor économique. C'est la création d'emplois. Et comme dit si bien le directeur général et le vieil adage: quand la construction va, tout va. Et nous, on croit aussi qu'un projet domiciliaire au niveau d'Orford, bien, c'est un élément de plus pour lui assurer un développement – un mot à la mode – durable.

740 Donc, et je vais terminer là-dessus, notre principale recommandation, considérant que 33 % environ de notre membership nous a demandé de se prononcer, et on était d'accord avec eux, qu'il y a des garanties environnementales, en tout cas qu'on a pu comprendre jusqu'à maintenant, qu'il y a un impact économique certain, qu'il y a l'appui des municipalités et du monde des affaires, le conseil d'administration de l'APCHQ région de l'Estrie, qui est composé de 11 administrateurs, donc des hommes et des femmes d'affaires de la région, entérine la requête, si on veut, des 200 et plus demandes qui nous demandent d'appuyer le projet du Mont-Orford.

745 Petite conclusion qui se veut un petit peu philosophique, comme notre propos est un petit peu plus léger que les propos antérieurs et les propos à venir, pour en avoir discuté avec un certain nombre de membres, comme je vous disais, et aussi avec les membres du conseil d'administration de l'APCHQ, je pense que c'est une question de volonté.

750 On a beau avoir les plus belles lois, les plus règlements, les plus beaux... mais qui fait bouger les choses, c'est encore l'être humain. Et on se dit, la réussite du projet du Mont-Orford passe par la volonté des acteurs, ceux qui sont impliqués là-dedans, d'agir ensemble dans le respect et la confiance, et on devrait être en mesure de faire quelque chose dont toute la communauté estrienne sera fière, tout en préservant le Mont-Orford.

755 760 765 Et tout en terminant, si vous me permettez, madame Journault, je demanderais à notre président, Michel Poulin, de l'APCHQ de vous remettre au-delà de 200 lettres d'appui en provenance de nos membres qui appuient le projet du Mont-Orford. Ce sont des entreprises en construction, soit comme entrepreneur général, entrepreneur spécialisé. Vous allez voir, là-dedans aussi, il y a même des employés de ces entreprises-là qui ont signifié leur accord au projet du Mont-Orford.

770 775 Donc, madame Journault, monsieur Béland, membres de la commission, merci de nous avoir écoutés.

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

M. DANIEL LAVOIE :

Avez-vous des questions?

775 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va.

780 **M. DANIEL LAVOIE :**

Ça va, bon!

785 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous prenons une pause de quinze minutes.

790 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

795 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous reprenons avec les Amis du parc du Mont-Orford.

800 **M. JACQUES DUROCHER :**

Madame la présidente Journault, monsieur le commissaire Béland, bonsoir.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

810 **M. JACQUES DUROCHER :**

Mon nom est Jacques Durocher. Je suis le président des Amis du parc du Mont-Orford.

815 Et je suis accompagné de Raymond Trudeau, qui est administrateur de notre association.

Notre présentation comporte cinq chapitres. Après avoir présenté notre association, nous traiterons d'une importante lettre que nous adressait monsieur Jean Charest en avril 2003. Par la suite, nous ferons un bref rappel de la *Loi sur les parcs* et reviendrons également sur les remarques de monsieur Jean Charest. Enfin, avant de conclure, nous donnerons notre réponse aux questions soulevées par le mandat du BAPE.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

850 **Début de la phrase à la page 12: «Nous pourrions terminer(...)**

Fin de la phrase à la page 12: «(...) et tout ce qui s'ensuit.»

820 Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur la loi. J'ai été membre du Barreau pendant 38 ans, je suis à la retraite, donc, je ne suis plus inscrit au Tableau de l'Ordre. Je ne veux pas faire concurrence à mon ex-confrère, Marcel Guilbault, mais on ne peut pas empêcher un avocat de penser, même s'il n'est plus membre du Barreau.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

825 **M. RAYMOND TRUDEAU :**

Madame Journault, monsieur Béland, bonsoir.

830 D'abord une question. L'enquête du BAPE doit-elle se restreindre aux seules considérations environnementales immédiates, sans tenir compte des conséquences assurées de l'échange proposé, c'est-à-dire la construction d'un village dans le parc ni des risques environnementaux associés à un tel projet? Certainement pas. Nous croyons que l'enquête doit tenir compte de ce qui arriverait si le projet de développement immobilier du promoteur était accepté et que l'homme venait coloniser le parc national du Mont-Orford.

835 L'enquête doit-elle s'inquiéter de l'avenir du ski alpin au Mont-Orford? Là, nous disons non, car le développeur n'a pas démontré que la réalisation du projet est indissociable et nécessaire à la viabilité financière des activités de ski alpin. D'ailleurs, il serait difficile de faire une telle démonstration qui soit le moindrement crédible aux yeux du public maintenant qu'il vient de signer un bail à très long terme.

840 Le fait que le ski existe ici depuis plus d'un demi-siècle démontre qu'il s'agit d'une activité rentable jusqu'à preuve du contraire. À noter que Orford est reconnu pour son ski de très haut niveau, d'où l'engouement des skieurs pour ce centre. Enfin, les états financiers de Mont-Orford inc., nous ne les avons pas vus.

845 Quelles seraient les répercussions de l'échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc advenant la réalisation du projet? Supposons donc qu'advienne la privatisation de 14 millions de pieds carrés de terrains convoités, à quoi faudrait-il s'attendre dans un tel scénario? Voici notre prédition en huit points.

850 Premièrement, dans les jours suivant l'annonce officielle de la privatisation des terrains du parc, on commencerait à entendre le bruit des tronçonneuses ou des bulldozers et des camions de toutes tailles. Cela durerait au moins 10 ans, soit la durée minimale des travaux annoncés par le promoteur. Ce serait, comme on dit, un bruit quatre saisons. À Tremblant, ça fait plus de 10 ans que ça dure.

860 Deuxièmement, l'échange de terrains signifierait à coup sûr l'urbanisation du parc national du Mont-Orford. Ce serait pour le parc un changement majeur irréversible. En effet, la construction d'un village commercial au pied des pentes de ski alpin amènerait des milliers d'humains à venir s'installer à demeure dans le coeur du parc national du Mont-Orford. Ces

milliers de personnes viendraient s'y installer pour y vivre en permanence avec leur famille. Ces humains vivraient quotidiennement dans les plates-bandes de la faune et de la flore du parc national du Mont-Orford. Quel non-sens! Aussi faut-il le répéter, l'homme ne doit pas coloniser les parcs du Québec.

865

Troisième point. L'échange de terrains signifierait pour le parc national du Mont-Orford l'excision de sa partie la plus centrale géographiquement, comme on peut le voir sur la pièce DB.4, annexe 1, qui montre très bien jusqu'à quel point les lieux que l'on veut extraire du parc sont profondément insérés à l'intérieur du parc, dont la partie la plus significative à tous égards demeure le massif du Mont-Orford.

870

Cet ensemble de trois montagnes et du ruisseau Castle constitue un lieu géographique d'une étonnante beauté. Était-ce ce que voyait Alfred Desrochers, en 1929 lorsqu'il écrivit son recueil de poèmes intitulé *À l'ombre de l'Orford?* C'est très certainement un site naturel à caractère exceptionnel, tel qu'on le stipule à l'article 1, alinéa b) de la *Loi sur les parcs*. Y construire un village piétonnier serait un sacrilège.

875

Quatrième conséquence advenant la privatisation du parc du Mont-Orford, les vastes terrains de stationnement de la station de ski seraient remplacés par le fameux village commercial qui, hypothétiquement, a pour but de sauver la station de ski. Or, ces terrains servent présentement à accueillir les clients de la station de ski. On en a besoin. Qu'à cela ne tienne, ne reculant devant rien, Mont-Orford inc. se propose de déboiser d'autres espaces de terrain tout aussi vastes et beaucoup plus éloignés des pentes de ski afin d'y construire de nouveaux terrains de stationnement. Cette déforestation tout à fait scandaleuse dans un parc ne semble pas inquiéter outre mesure les défenseurs du projet.

880

Cinquième conséquence. Les Québécois se retrouveraient avec des terrains nettement moins intéressants que ceux cédés au promoteur. Le document du ministère DB.4 décrit la végétation forestière des terrains de l'échange. Cette lecture un peu scientifique ne permet pas facilement au commun des mortels de tirer des conclusions éclairantes sur la comparaison entre les terrains du parc qui sont offerts dans l'échange et ceux offerts par le promoteur.

885

D'ailleurs, dans la conclusion à la page 15, il est dit ceci, je cite:

895

Ce document, bien que basé sur des inventaires non exhaustifs, se veut un outil d'évaluation de l'ampleur des gains et des pertes au regard de la végétation forestière résultant de l'échange de terrains proposé dans le cadre du projet Intermont. Il demeure toutefois difficile de se prononcer précisément sur le bilan environnemental résultant de l'échange de terrains étant donné la dimension et la nature variée des parcelles à expertiser.

900

Cela dit tout. Il est difficile pour les experts du ministère de se prononcer. Et qu'on cesse du côté du promoteur de parler de terrains à haute valeur écologique en référence aux parcelles qu'il offre dans l'échange. En effet, le principal terrain offert par le promoteur est situé dans la partie nord du parc, c'est-à-dire très loin du massif du Mont-Orford, à proximité de la route 220 et

905 dans la région peu attrayante du marais Brompton, où il ne se passe pas grand-chose qui intéresse monsieur Tout-le-monde et où le coup d'oeil fait fuir. Allez-y voir Vous en serez bouleversés.

910 Les Amis du parc du Mont-Orford sont d'avis que les quelque 14 millions de pieds carrés qui font partie du patrimoine public doivent demeurer dans le parc, car ils sont irremplaçables. Si certains terrains en périphérie du parc ont une grande valeur écologique, il est urgent que le ministère en face l'acquisition et les ajoute au parc, point à la ligne. Point besoin d'un échange pour cela. Enfin, sauf erreur, depuis la création du parc en 1938, les terrains compris dans le parc n'ont pas été l'objet de coupes forestières, tandis que ceux qu'offre Intermont n'ont pas bénéficié de cette protection.

915 920 Sixième conséquence. La construction de 1 046 unités de logement dans le parc voudrait dire le retrait de 132 hectares de terrains protégés depuis 1938. On y trouve des érablières sucrières matures, des arbres de 70 à 100 ans, des pins rouges, des chênes rouges, des noyers cendrés, toutes des richesses que le public québécois voudrait conserver intactes pour toujours s'il était au courant de leur existence et de leur valeur.

LA PRÉSIDENTE :

925 Je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît, pour le temps qu'il vous reste.

M. RAYMOND TRUDEAU :

930 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

935 Merci.

M. RAYMOND TRUDEAU :

Alors, je saute, puisque vous me le demandez, je vais sauter directement à notre conclusion.

940 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

945 Merci pour votre témoignage.

M. JACQUES DUROCHER :

950 Madame la présidente, j'aimerais soulever un élément qui a fait l'objet de plusieurs interventions et qui nous a paru également préoccuper la commission, soit les débits moyens ou de soutirage des eaux de l'étang aux Cerises pour l'enneigement artificiel. Il y a des personnes qui en ont parlé. Les membres de la commission ont posé souvent des questions là-dessus. Et je voudrais vous livrer notre préoccupation et surtout comment on peut faire pour que la fameuse norme soit respectée.

955 Par l'entremise des documents DQ6 et DQ6.1 déposés au BAPE, que le débit moyen actuel utilisé uniquement pour l'enneigement artificiel des pistes de la station de ski Orford est de 47 litres par seconde, soit une valeur déjà trois fois supérieure à la norme exigée par le ministère de l'Environnement, c'est 20 % de la norme $Q_{2,7}$ qui est fixée à 17.6 litres/seconde, et en conséquence de la prochaine demande d'un certificat d'autorisation de la part du promoteur Mont-960 Orford inc. au ministère de l'Environnement, pour soutirer davantage d'eau de l'étang aux Cerises, est-ce que le ministère de l'Environnement accepterait d'autoriser des débits moyens d'extraction d'eau toujours supérieurs à 17.6 litres/seconde fixés par ses propres règlements et normes.

965 Dans le document DQ6.1, le ministère de l'Environnement régional, par l'entremise de madame Hélène Robert, semble indiquer que le tout se résume dans le fait que les installations pour la prise d'eau sur l'étang aux Cerises ont été réalisées dans le milieu des années 80, période où ces travaux n'étaient pas assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, alors que le besoin d'un certificat d'autorisation de la part du ministère n'était pas exigé. Par conséquent, aucune norme, exigence n'était définie quant à la quantité d'eau maximale 970 possible de prélever.

975 Alors, pourquoi le ministère de l'Environnement accepterait-il aujourd'hui de fixer sa nouvelle norme pour l'étang aux Cerises à un niveau de débit moyen supérieur à 47 litres/seconde? Rappelons-le, c'est déjà trois fois supérieur à sa propre norme.

980 Pourquoi, semble-t-il, il n'y a pas eu de plainte dans ce sens lors des 20 dernières années? Il n'y a pas eu aucune plainte qui a été faite, même si on était très supérieur à la norme. Alors, nous demandons au BAPE d'examiner et d'analyser ce point de vue plus approfondi. Et au besoin, et au besoin, un ou des groupes pourront déposer une plainte dans les prochaines semaines pour démontrer l'importance cruciale de protéger l'étang aux Cerises, le coeur même de l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford. Il est encore temps de protéger ce milieu unique, mais le temps urge.

985 Je comprends que la norme n'y est pas parce que ça fait 20 ans. Je comprends également qu'il n'y a jamais personne qui s'est plaint de cet état de fait et nous pouvons vous assurer qu'il y aura une plainte faite prochainement. Et nous espérons qu'avec cette plainte-là, nous contribuerons à remettre les pendules à l'heure. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

990 Merci pour votre témoignage.

M. RAYMOND TRUDEAU :

995 Madame la présidente, j'ai deux pièces à notre mémoire que j'aimerais vous remettre. Ce sont des pièces physiques que je n'ai pas pu envoyer par Internet. Est-ce que je peux vous les laisser?

LA PRÉSIDENTE :

1000 Oui.

M. JACQUES DUROCHER :

1005 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

1010 Nous invitons la Société pour la nature et les parcs du Canada. Ils nous ont demandé de passer plus tôt parce qu'ils doivent retourner à Montréal ce soir.

M. JOHN O'DRISCOLL :

1015 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1020 Et ensuite, monsieur Bruno Roy a demandé de passer parce qu'il doit retourner à son travail. On va lui accorder préséance.

 D'accord, on vous écoute.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1025 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur le commissaire. Mon nom est Jean-François Gagnon. Je suis directeur général pour la Société pour la nature et les parcs du Canada, communément appelée la SNAP, et la section basée à Montréal. Ce soir, je suis accompagné de John O'Driscoll, président de notre section.

1030 La SNAP, c'est avant tout un organisme à but non lucratif qui est voué à la protection des espaces naturels. C'est un organisme pancanadien fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde du patrimoine naturel. Ce qu'on vise particulièrement, c'est la création d'un véritable réseau d'aires protégées et la bonne gestion des parcs existants. En fait, la SNAP, c'est une grosse structure à travers le Canada, mais c'est quand même réparti en sections régionales.
1035 On calcule 13 sections régionales, qui comportent tout ensemble 15 000 membres.

1040 Au Québec, en fait, la SNAP siège sur le Comité consultatif sur les parcs nationaux du Québec et on s'implique activement dans le processus de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. On travaille majoritairement avec les autres groupes environnementaux aussi bien nationaux que régionaux. On travaille avec les différents paliers gouvernementaux, les Premières Nations, les communautés locales. On travaille avec tous ces gens-là afin d'arriver à notre objectif d'avoir un véritable réseau d'aires protégées représentatif des régions naturelles du Québec.

1045 Depuis 2001, la SNAP est impliquée avec ses partenaires dans une importante campagne de sensibilisation, qui s'appelle *Aux arbres Citoyens!*, qui comporte un site Web, qui est le www.auxarbrescitoyens.com, qui fait la promotion de la protection de la forêt et qui fait évidemment la promotion des aires protégées. Alors, vous êtes invités à venir visiter nos travaux.

1050 Je vais passer la parole à monsieur O'Driscoll pour la suite du programme.

M. JOHN O'DRISCOLL :

1055 Oui. Merci Jean-François. Premièrement, on aimerait faire un petit historique des aires protégées au Québec.

1060 Selon une définition largement acceptée, une aire protégée est un endroit où on ne permet pas l'exploitation commerciale des ressources naturelles, qu'elles soient forestières, minières ou énergétiques. Le réseau d'aires protégées est considéré comme un élément essentiel de toute stratégie de conservation de la biodiversité.

1065 Un extrait de la Convention de la biodiversité biologique qui a été signé par le Canada et par beaucoup d'autres, une centaine d'autres pays au monde, en 92, signale l'importance fondamentale d'un réseau d'aires protégées dans la conservation de la biodiversité. Dans la foulée de la signature de la convention, le gouvernement du Québec, de concert avec tous les gouvernements du Canada, ont signé un engagement formel de compléter un réseau adéquat d'aires protégées pour l'an 2000.

1070 Alors, là, on a une photo. C'était monsieur Charest, qui était le ministre fédéral de l'Environnement à cette époque-là. Et on a les ministres sur cette photo-là avec leur engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées. Mais dans la petite écriture, c'est écrit pour l'an 2000.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1075 Madame la présidente, cherchez pas monsieur Charest sur la photo, il est remplacé par son attaché de presse au moment de la signature.

M. JOHN O'DRISCOLL :

1080 Par son sous-ministre, au centre. Et on a monsieur Gaston Blackburn, en avant, représentant le Québec à cette époque-là.

1085 Alors, à cette époque-là, le Québec comptait un réseau de parcs et d'aires protégées qui couvrait 0.5 % de son territoire. Alors, voilà une carte qui montre les petits points en noir. Peut-être ceux qui sont en avant, ils peuvent peut-être voir. Ça, c'est le réseau d'aires protégées à l'époque, puis plusieurs autres teintées un peu en gris qui représentaient des projets de création de parcs qui ont été désignés justement en 92 dans la foulée de l'enthousiasme du Sommet de Rio.

1090 À l'arrivée de la date butoir de 2000, le Québec malheureusement ne protégeait toujours que 0.5 % de son territoire. Le prochain dessin, ça, c'est la carte que Québec a sorti juste en 2002, juste avant la désignation de nouveaux projets d'aires protégées. Le ministère de l'Environnement comptait 2.8 % du territoire. C'est le chiffre qui est cité lors de ces annonces.

1095 Mais il faut souligner que les trois grosses aires que l'on voit, soit l'Île d'Anticosti, les deux aires au nord, ne correspondent pas à des aires protégées selon les définitions généralement reconnues. L'Île d'Anticosti est ouverte au forage pétrolier sur la quasi totalité de sa surface, et le trois quarts est effectivement contracté à différentes compagnies pétrolières. C'est aussi ouvert à la coupe forestière.

1100 Et les deux grandes aires dans le nord sont deux aires de mise bas de caribous, qui sont protégées du mois de mai jusqu'au mois de juillet contre la prospection minière. C'est la totalité de la protection qu'ils ont. Le reste de l'année, il n'y a aucune interdiction contre quoi que ce soit.

1105 Alors, en 2002, le gouvernement a fait une annonce. Puis même si on compare cette carte-là de juillet 2002, on voit que même les aires de mise bas des caribous, elles ont changé de place. Les aires qui étaient protégées avant ne sont plus protégées. Et enfin, selon la loi qui protège les caribous, ces aires-là peuvent changer chaque fois que les caribous changent de place. Alors, ce n'est pas les aires qui sont protégées, ce sont les caribous dans le fond. Alors, ce n'est pas très sérieux comme réseau d'aires protégées, quand on a enfin juste les quelques petits points noirs qu'on avait toujours de part et d'autre du Saint-Laurent.

1115 Néanmoins, en 2002, le gouvernement a mis de côté plusieurs autres sites, surtout en commençant par la Côte-Nord, on les voit en jaune. Ce sont des aires qui ont une protection intérimaire. Et par la suite, il y en a plusieurs autres qui ont été donné une protection intérimaire. Mais à date, il n'y a pas d'autre progrès important pour assurer une protection permanente.

1120 En 2003, le gouvernement actuel s'est engagé à atteindre un total de 8 % du territoire protégé pour l'an 2005. Ça, ça a été la plate-forme préélectorale du parti libéral, 8 % du territoire pour l'an 2005. Or, un an plus tard, une fois au gouvernement au mois de mars 2004, les choses ont changé un petit peu. Le document *Briller parmi les meilleurs*, on lit qu'au cours de son mandat, ce n'est plus l'an 2005, c'est au cours de son mandat qui finit en 2008, le gouvernement souhaite porter de 5 % à 8 %. On a des souhaits, c'est beau là, mais des engagements, c'est mieux. Ça fait qu'on se demande qu'est-ce qui est arrivé à ces engagements-là. C'est un peu inquiétant.

1125
1130 Il faut dire qu'il y a quand même eu un petit peu de progrès dans le pourcentage, c'est ça. Alors, on voit que les petits points rouges, qui sont les parcs, le réseau de parcs actuels, on a ajouté un autre petit point rouge autour du Québec. Ça, ça fait progresser de 0.5 % à 0.6 % le territoire protégé. Les autres aires qui ont l'air impressionnant, ces zones vertes sont toutes encore au stade de projet, qui n'ont pas aucune protection légale comme telle. C'est des souhaits.

1135 Alors, la situation en Estrie n'est pas tellement mieux. On voit, en bas de la carte, la carte est divisée un petit peu en différentes zones, on voit à peu près pas d'aires protégées au sud du Saint-Laurent à part le parc de la Gaspésie. L'Estrie, ça comprend dans la grande région des Appalaches qui s'étend du Vermont jusqu'en Gaspésie.

1140 Si le gouvernement veut atteindre son pourcentage de 8 %, s'il voulait le faire dans les Appalaches, dans la zone désignée sur cette carte-là, ça prendrait 5 fois la superficie d'un parc de la Gaspésie; ça prendrait 100 fois la superficie d'un parc comme le parc du Mont-Orford. Alors, il y a beaucoup, beaucoup de travail encore à faire pour que les engagements ou les souhaits du gouvernement se réalisent.

1145 Dans ce contexte, on voit à quel point d'avoir une petite aire protégée comme Mont-Orford, et pratiquement le seul, une des rares aires protégées dans l'Estrie, à quel point sa défense est importante, protéger son intégrité. C'est un noyau qui pourrait servir pour un agrandissement. Il y a déjà des rapports qui remontent aux années 70, où on parle spécifiquement d'agrandir au moins ou peut-être à peu près le double de sa superficie actuelle. Si on veut réaliser les objectifs de la SQAP, c'est quelque chose qui est important à entreprendre le plus rapidement possible.

Je passe le micro à Jean-François pour la prochaine section.

1155 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui. Je vais prendre quelques minutes pour nous amener au niveau fédéral. John nous a parlé de ce qui se passait au provincial. Maintenant, juste quelques mots sur l'intégrité écologique, mais la vision du fédéral.

1160

Madame Gratton du Corridor appalachien tout à l'heure nous a parlé de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Elle a fait allusion à cette commission-là et ce serait intéressant de savoir un peu plus d'où ça vient et vers où ça nous amène.

1165

En fait, en 96, il y a un premier groupe de travail qui s'est penché sur la question de la Vallée Bow dans le parc de Banff et on a étudié la détérioration du site reliée au développement touristique. Suite à ces conclusions-là, la ministre du Patrimoine canadien de l'époque, madame Sheila Copps, a décidé de mettre sur pied la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Ça, c'est une commission qui était présidée par monsieur Jacques Guérin et qui comprenait une dizaine d'experts du milieu de la conservation.

1170

Et le mandat, c'était d'évaluer les points forts et les faiblesses de l'approche de Parcs Canada pour le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux et, en fonction de ce constat, formuler des conseils, des recommandations pour faire en sorte que Parcs Canada soit en mesure d'intégrer le maintien de l'intégrité écologique dans ses opérations.

1175

Tout d'abord, le comité s'est penché sur la définition de l'intégrité écologique. C'est bien évident que dans le cas qui nous concerne, c'est intéressant de voir qu'est-ce qu'on entend par intégrité écologique. La belle définition qu'ils ont proposée pour l'intégrité écologique:

1180

C'est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques.

1185

Ce que ça veut dire, en gros, c'est qu'un écosystème est jugé intègre si ses composantes et ses processus sont intacts. Alors, ça, c'est leur définition de base. À partir de ça, ils se sont penchés sur la situation des parcs nationaux du Canada et ils ont produit deux rapports sur la question, un petit que voici, qui résume le tout, et une brique assez complète sur chacun des parcs et de la situation en générale.

1190

Les constats sont assez troublants. Parce que dans la plupart des parcs, à vrai dire, dans la quasi totalité, on a constaté que l'intégrité écologique est dégradée de façon considérable à grave. On constate que des stress aussi bien d'origine de l'intérieur du parc que de l'extérieur viennent agir sur les écosystèmes. Et le président conclut que:

1195

À moins d'agir dès maintenant, la dégradation se poursuivra dans l'ensemble du réseau.

1200 La question qu'on se pose évidemment, c'est: c'est quoi ces stress-là qui attaquent les écosystèmes dans les parcs nationaux? Et bien, on a noté la disparition et la fragmentation des habitats, la perte des grands carnivores, la pollution atmosphérique, les pesticides, l'introduction d'espèces exotiques et surtout la surutilisation.

1205 Alors, qu'est-ce que la commission conclut? Bien, la commission conclut que l'intégrité écologique doit être placée au premier rang des priorités de Parcs Canada. Et c'est ce que la ministre Sheila Copps va donner suite à ce rapport-là en ramenant Parcs Canada sur le droit chemin de l'intégrité écologique. On y propose une série de recommandations aussi bien au niveau des orientations, des processus de planification, d'accroître la capacité scientifique afin que Parcs Canada soit en mesure de relever le nouveau défi.

1210 Maintenant, sur la question de l'utilisation admissible et appropriée dans les parcs, la commission s'attarde particulièrement sur le golf et le ski alpin. D'abord, la commission stipule que le caractère admissible ou approprié d'une activité ne devrait pas reposer sur la nécessité de générer des recettes.

1215 Les activités récréatives n'ayant aucun lien intrinsèque avec la nature des parcs nationaux devraient être déclarées inadmissibles dans les parcs. Par exemple, le golf est une activité injustifiée tant du point de vue éthique que celui de l'intégrité écologique. Vous retrouvez ça à la page 11-5 du rapport de la commission.

1220 Au sujet du ski alpin dans les parcs nationaux canadiens, la commission suggère que les installations existantes pourraient continuer à être exploitées en tant qu'utilisation non conforme. On donnerait un statut d'utilisation non conforme. Plus loin, la commission stipule que:

1225 *Parcs Canada ne devrait permettre aucune expansion et devrait écourter tout aspect de l'exploitation d'une installation qui nuit clairement et directement à l'intégrité écologique.*

Ils vont même plus loin. La commission affirme que:

1230 *Si des installations non conformes...*

– on parle toujours de ski alpin et de golf –

1235 *... atteignent un seuil de non-viabilité, perdent leur popularité ou sont jugées trop nuisibles à l'intégrité, Parcs Canada devrait faire en sorte de les éliminer des parcs en permanence.*

Donc, on voit que la commission ne mâche pas ses mots et y va de recommandations assez musclées pour les grandes orientations de Parcs Canada concernant le golf et le ski alpin.

1235 Sur ce, je laisse la parole à John qui va poursuivre un peu sur le parallèle entre le fédéral et le provincial.

M. JOHN O'DRISCOLL :

1240 Merci, Jean-François. Alors, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* a été modifiée suite à ce rapport, entre autres en donnant la priorité, le mandat numéro 1 de Parcs Canada d'assurer l'intégrité écologique des parcs. Or, on reconnaît que l'intégrité écologique dépend en grande partie de la protection de l'intégrité territoriale d'un parc. Si on n'a pas de parc, on ne peut pas défendre son intégrité écologique.

1245 Alors, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* précise dans son article 5.3 que le gouverneur en conseil, le gouvernement ne peut modifier l'annexe 1, c'est-à-dire la liste des parcs nationaux en vue de réduire la superficie d'un parc. Dans sa version anglaise, on peut lire:

1250 *No amendments may be made by the Governor of Council to schedule 1 for the purpose of removing any portion of a park.*

Alors, c'est clair, là, la protection d'un parc, ça dépend de garder les morceaux dans le parc.

1255 Malheureusement, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ne s'applique qu'à une toute petite partie du Québec, où alors le réseau des parcs nationaux du Québec, qui a un quart de million de kilomètres carrés, est protégé surtout dans le Nord, dans l'Ouest, un petit peu en Ontario.

1260 Comme vous voyez, il n'y a à peu près rien au Québec. En réalité, il y a seulement 1 000 km² sur les 270 000 km² du réseau qui se trouvent au Québec. Au Québec, le réseau des parcs, le réseau d'aires protégées, c'est essentiellement le réseau des parcs nationaux, provinciaux, si vous voulez. Ça, comme je disais, ça couvre à peu près 6 400 m².

1265 Ces parcs-là sont gérés plutôt par la loi provinciale, la loi québécoise sur les parcs. Alors, ce que dit la *Loi sur les parcs*, bon, ça a été modifié justement en 2002, en se référant, entre autres, aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique fédérale. La politique aussi sur les parcs a été modifiée en 2002 suite à ces changements-là. On a donc une présentation sur les modifications à la *Loi sur les parcs* québécoise depuis 2002. Maintenant, la définition d'un parc, c'est:

Un endroit dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires(...)

1275 Ça continue. Ça peut être permissible d'utiliser ça pour la récréation extensive, mais la définition de récréation extensive exclut le ski alpin, évidemment.

1280 Alors, devant un projet dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation du ski alpin, le SNAP est d'avis que la *Loi sur les parcs* devrait garantir la protection de l'intégrité écologique du parc du Mont-Orford.

1285 Le MRNFP défend l'échange en s'appuyant sur l'article 4. On a eu des discussions sur ça déjà et nos avocats, comme les autres juristes qui sont passés ici tantôt, tout le monde est d'accord que la loi ne permettrait pas cet échange. Il faudrait que le gouvernement puisse prouver que le mot «permanent», ça veut dire jusqu'au prochain projet immobilier probablement pour convaincre un juge que ça pourrait être légal ce projet.

1290 Pour ces raisons, on l'a mentionné d'ailleurs et tout le respect qu'on a pour le BAPE, mais on est de l'avis que le BAPE n'aurait jamais dû être demandé, mandaté d'évaluer un projet qui semble aller si clairement à l'encontre de la loi.

1295 Néanmoins, on va parler un petit peu de ce qu'on perçoit comme les répercussions possibles d'un échange, si jamais ça aurait lieu. Le but de l'échange, c'est de permettre la construction d'un village d'un millier d'unités résidentielles et de 350 chambres d'hôtel, ainsi que des dizaines de commerces et des stationnements. Ce n'est pas du développement de l'ordre, de l'envergure de ce qu'il y a dans la ville de Banff, qui a amené tout ce débat au niveau fédéral. Ville de Banff font à peu près trois fois le nombre de résidences, à peu près dix fois le nombre de chambres d'hôtel; mais tout ça, c'est dans un parc cent fois plus grand.

1300 1305 Le projet qu'on prévoit ici au parc du Mont-Orford, dans un parc cent fois plus petit, va certainement avoir des conséquences proportionnellement plus importantes que ce qui a eu lieu à Banff. Les impacts anticipés, donc la destruction des boisés matures, la fragmentation des habitats, perturbation des écoulements d'eau, l'artificialisation de la montagne sont toutes des choses qu'on croit sont importants pour un projet de cette envergure.

1310 Nous croyons d'ailleurs que, même en obtenant d'autres parcelles de terre en échange, qu'on ne compenserait aucunement les dommages, parce qu'on présume, on croit que le terrain en question qui serait obtenu va probablement rester dans un état assez naturel pour un avenir prévisible de toute façon, que ce soit à l'intérieur du parc ou à l'extérieur. Alors on ne change rien vraiment dans l'état de la nature autour, que ce soit en dedans ou à l'extérieur, mais on perd beaucoup en excisant la partie au pied de la montagne. Alors, première conséquence.

1315 Deuxième conséquence, le développement immobilier proposé vise à assurer la survie, voire l'expansion du ski alpin dans le parc. Or, le gouvernement lui-même reconnaît dans son document *Les activités et les services de la Politique sur les parcs*, ça, c'est, comme je dis, un document qui a été modifié en 2002, en tenant compte, entre autres, du rapport de la Commission de l'écologie environnementale.

1320 *L'offre du golf et du ski alpin, un autre élément conséquent...*

– ça, c'est le gouvernement même dans la propre Politique sur les parcs –

... exiger un déboisement important, amener une transformation substantielle du sol et une artificialisation des milieux...

1325

Je vous laisse lire tout ça. Ils disent que:

1330

Le golf et le ski alpin appartiennent à la catégorie des activités exceptionnellement autorisées dans les parcs québécois. Ils ont été implantés à une époque où on voulait répondre aux besoins de loisirs de plein air de la population. Cela a eu de graves conséquences quant au maintien de l'intégrité écologique des parcs à un point tel que les territoires qui les supportent ne peuvent plus être considérés comme intègres.

1335

Prochaine répercussion: l'échange de terrains établirait un précédent. C'est très envisageable que si ce projet ne s'avère pas aussi rentable que le propriétaire voulait, c'est-à-dire qu'il veut rentabiliser le ski, si ça ne marche pas, bien, là, on a 1 000 condos sur les pentes du terrain, sur le bord de la montagne. Le gouvernement va dire quoi après? Ils vont dire: «C'est too bad pour les mêmes propriétaires de condos sur le bord des pistes»? Il ne peut pas laisser fermer la station de ski à ce moment-là.

1345

Actuellement, il n'y a personne qui a un condo sur la montagne. Mais une fois que ces gens-là sont installés là, des contribuables, des électeurs, il serait très difficile pour le gouvernement d'interdire une nouvelle expansion du projet pour permettre peut-être le propriétaire de réaliser des profits sur ce projet.

1350

On sait déjà que le projet a été modifié au départ pour rencontrer certaines exigences qui n'étaient pas là initialement. Si ces modifications obligent le propriétaire, le promoteur à subir des pertes qui font que son projet ne serait pas rentable, c'est pratiquement inconcevable que le gouvernement va interdire de faire une expansion qui va permettre finalement de rentabiliser son opération. Et si, par contre, ça s'avère rentable, ça ouvre la porte à bien d'autres promoteurs aussi ailleurs, autant à ce parc ici que très probablement à d'autres parcs.

1355

Finalement, le parc du Mont-Orford a vu le jour à cause de la loi pourvoyant à l'établissement du parc national du Mont-Orford. C'est un petit passage ici. Le parc a été créé grâce aux dons de terrains et d'argent par des particuliers dans la région ici et ils ont obtenu comme garantie en donnant ces terrains-là que, selon la loi, le gouvernement ne peut céder les terrains faisant partie du parc. Ces terrains ne peuvent être affectés à des fins de colonisation. Et en bas:

Personne ne doit utiliser ou occuper quelque partie de ces terrains.

Alors, il semblerait que ce projet-là va à l'encontre des garanties qui ont été fournies aux gens qui ont permis la création de ce parc.

1365

Essentiellement, en trahissant la confiance des gens qui ont cru en ces engagements, on peut soulever premièrement des considérations éthiques de ce geste-là. Mais il y a aussi le risque, en agissant ainsi, qu'on refroidisse l'intérêt des donateurs potentiels de terres privées, que le gouvernement sollicite depuis deux ans dans le but, entre autres, de mener à bien sa SQAP. Mais s'il ne respecte pas le caractère permanent de la protection des terres, pourtant garantie aux fondateurs du parc du Mont-Orford, quelle assurance auront les donateurs modernes que leurs voeux, voire leurs contrats, seront respectés par le gouvernement dans le futur?

1370

Il y a justement un certain monsieur Saint-Pierre qui a donné une partie de ses terrains au printemps. Vous avez, nous, notre organisme a écrit le lendemain à monsieur Corbeil demandant: «Avez-vous avisé ce monsieur Saint-Pierre que maintenant son terrain fait partie du parc du Mont-Orford, ça peut devenir partie d'un développement résidentiel ou si ça peut faire partie d'un bas d'une piste de ski ou qui sait quoi d'autre?»

1375

Après un mois et demi d'attente, on nous a répondu finalement que ça n'arrivera pas, parce que le don a été fait en vertu du programme fédéral de dons écologiques et cela exige que le terrain soit protégé à perpétuité. Là, c'est intéressant qu'un parc qui est supposé avoir une protection permanente n'est pas permanent, mais quand ça c'est fédéral et c'est à perpétuité, c'est ça qui compte. On dirait que c'est le gouvernement fédéral qui doit défendre l'intégrité des parcs québécois maintenant? C'est surprenant comme réponse.

1380

LA PRÉSIDENTE :

1385

Pourriez-vous nous répéter qui a répondu ça?

M. JOHN O'DRISCOLL :

1390

C'est le FAPAQ. Je vais vérifier ma lettre. Je crois que c'est monsieur Corbeil lui-même qui a signé la lettre, mais ça pourrait être le sous-ministre. J'ai la lettre ici, je peux vous donner la réponse exacte tantôt.

Alors, on va essayer d'aller un peu plus vite.

LA PRÉSIDENTE :

1400

Oui, parce qu'il y a quelqu'un qui doit intervenir et il doit partir.

M. JOHN O'DRISCOLL :

1405 Alors, rapidement, on passe... alors, on a couvert les conséquences sur ce parc ici. Aussi, il y a le reste du réseau des parcs québécois.

1410 Par exemple, le parc du Mont-Tremblant, on a effectué un échange un peu semblable en 98 avant les modifications à la loi. On voit deux petites intrusions dans le parc, dans le sud, en bas, en bas, puis un peu à droite, c'est les deux parcelles qui ont été données à Intermont pour mener à bien le projet de développement. Ça, ça a amené un développement tellement énorme que les groupes comme nous, on désespère vraiment de faire valoir des arguments environnementaux.

1415 Justement, il y a deux semaines, vous voyez la petite incursion à côté de la zone verte, ça, ça, c'est P1 pour protection extrême du parc du Mont-Tremblant. Le propriétaire de ce lot-là, voyant tout le développement qui se passe dans les deux petites incursions que Intermont a eues, propose maintenant de subdiviser son territoire, qui est tout boisé, en développement condos résidentiels, tout ça.

1420 Puis on nous a demandé qu'est-ce qu'on peut faire, comment est-ce qu'on peut les aider à bloquer un projet comme ça? Mais on n'a aucune idée. C'est tellement... le gouvernement appuie ça à 100 milles à l'heure dans la région. Ils ont fourni 70 M\$ pour permettre le développement dans les deux autres bouts là qui poussent, pour les infrastructures et tout ça.

1425 Alors, si un propriétaire privé a un autre terrain à côté du parc, même si c'est à côté d'une zone de préservation extrême, on ne voit pas par quel bout on peut prendre cet argument-là, comment on peut convaincre le gouvernement d'interdire lui de diviser son territoire, puis développer ça, faire des développements résidentiels.

1430 Puis finalement, il y a le reste du réseau des parcs. La création de ces parcs-là, comme vous voyez, ça a pris plus que douze ans pour avoir le premier parc créé des 18 zones qui ont été protégées en 92. C'est un long processus, la création d'un parc. Ça prend des finances, ça prend des études, ça prend des négociations avec les Autochtones, avec les municipalités, avec les voisins. C'est régulièrement 15, 20, 30 ans pour créer un parc.

1440 Si on croit qu'une audience du BAPE peut défaire les accords qui ont été obtenus finalement après tout ça, ça risque de miner tout le processus de création de parc. On ne peut pas concevoir que le gouvernement s'apprête maintenant à modifier les limites d'un parc en tenant une audience comme ça, quand ça a pris des fois 20 ans pour obtenir la protection des parcs.

1445 Alors, finalement, à part le réseau des parcs, il y a aussi les autres aires protégées que le gouvernement prévoit faire. C'est les réserves de biodiversité, les réserves aquatiques, toute une série de projets d'aires protégées, comme j'ai mentionné au début, qui, à partir de 2002, on a mis une trentaine de ces aires-là. Ils ne seront pas des parcs, on permettrait un peu plus de chose, comme la chasse, des affaires comme ça, mais pas d'activités industrielles.

1450 Néanmoins, ces aires-là, il y en a 30, il n'y en a aucune qui a obtenu son statut de protection permanente encore. La loi fait en sorte que la protection intérimaire va disparaître après quatre ans, à moins que le BAPE recommande la protection et que le Conseil des ministres accepte ces recommandations-là. Sur les 30 projets, il y en a 5 seulement qui ont passé par des audiences du BAPE, il n'y en a aucune encore qui a obtenu sa protection permanente.

1455 Mais encore, si la protection permanente vaut ce que ça semble valoir aux yeux du gouvernement pour les parcs provinciaux, on ne sait même plus qu'est-ce que ça va donner quand ce serait désigné supposément à protéger de façon permanente.

1460 En conclusion, essentiellement, on veut que le mot «permanent» veuille dire pour le gouvernement ce que ça semble vouloir dire pour tout le monde. Permanent, ça veut dire que ça reste protégé.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1465 Donc, rapide conclusion. La SNAP déplore qu'en encourageant le développement d'activités qui vont à l'encontre de ses propres politiques, le MRNFP nie le caractère permanent de la protection que la loi accorde aux parcs. La SNAP considère que si le gouvernement va de l'avant avec le projet d'échange de terrains, on va fragiliser l'avenir du parc du Mont-Orford dans son ensemble, qu'on va fragiliser l'ensemble du réseau des parcs nationaux du Québec et qu'on va fragiliser le développement des autres aires protégées au Québec, comme John l'a expliqué, où est-ce qu'on est très en retard.

1475 Alors, pour ces raisons-là, on s'oppose à ce qu'il y ait des changements aux limites du parc du Mont-Orford. On est d'avis que le Bureau d'audiences publiques n'aurait jamais dû avoir un mandat concernant un projet qui va à l'encontre de la *Loi sur les parcs*. Toutefois, on demande au BAPE de reconnaître le caractère permanent de la protection qui est accordé par la loi et évidemment de fermer la porte à un deuxième Mont-Tremblant.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Merci pour votre témoignage, monsieur Gagnon et O'Driscoll. Nous n'avons pas de questions. Mais cependant, nous souhaiterions que vous déposiez vos acétates, ce qui va nous permettre de revoir...

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

1485 Oui. Le CD est à votre disposition.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et peut-être aussi une copie de la lettre que vous avez reçue, dont on a fait référence tout à l'heure. Merci, bon retour à Montréal. Soyez prudents.

1495 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Merci.

1500 **M. JOHN O'DRISCOLL :**

Merci.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bruno Roy, s'il vous plaît.

1510 **M. BRUNO ROY :**

1505 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur le commissaire.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

1510 17 minutes que vous avez.

1520 **M. BRUNO ROY :**

1515 Quel étourdissement d'être ici ce soir Alors, je me présente. Je m'appelle Bruno Roy. Je suis un employé de la station de ski depuis bientôt 30 ans.

1520 Je suis abasourdi par les commentaires négatifs dont ce projet peut engendrer. C'est toute une région qui retient son souffle, qu'on est sur pause pour des investissements. Le monde attend pour investir. Il y a des spéculations de terrains qui se font dans la région de la route 112, dans les alentours de la ville. Le monde attend juste que le projet démarre pour investir massivement de l'argent neuf dans la région.

J'ai pris des notes. Mais là, je suis assez viré à l'envers que je vais y aller de moi-même.

1525 La station de ski, on a mentionné que la rentabilité avait probablement été atteinte due à la nouvelle gondole. La nouvelle gondole, c'est une curiosité, parce que les gens se déplacent pour venir voir, pour satisfaire leur curiosité. Est-ce que ça veut dire que lorsqu'ils l'ont vue une fois, qu'ils vont revenir? Peut-être, peut-être que non non plus.

1530 On a vécu une époque, moi personnellement, depuis le temps que je travaille là, on a toujours été sur un qui-vive: «On va-tu avoir une job l'année prochaine? Ils vont-tu fermer? Ce n'est pas rentable. À Noël, s'il n'y a pas de neige...» On sait que Noël, la période des Fêtes, c'est 40 % du chiffre d'affaires d'un centre de ski. Si on saute Noël, c'est le stress de tous les employés et de toute une région, parce que la force économique se fait dans cette grosse période-là. Puis après ça, elle est continuée par le mois de mars, les relâches, tout ça.

1535 1540 Alors, le développement de la montagne se doit d'être fait. Puis si je regarde les condos qui avaient été bâtis par monsieur Magnan, ça lui avait donné un certain essor pour un certain laps de temps. Parce que le nombre de condos étant insuffisant, il a dû remettre les clés à une institution financière.

1545 Les clés, si on remet les clés aujourd'hui même, on ne les remet pas à une institution financière. On les remet au gouvernement québécois. Est-ce que le gouvernement s'engage à vouloir gérer un centre de ski et un terrain de golf? J'en doute fort bien. Car lorsque l'institution financière a repris la station, il s'est passé deux ans avant que des intérêts personnels se prononcent. Puis ça a été vraiment un gros *chiard* comme je pourrais dire.

1550 1555 Alors, tous les employés, on est toujours sur un qui-vive. Tout le monde attend après ça. La région se doit de se doter de ce projet. C'est 1 400 condos. Tout le monde pense que ça va être 1 400 condos au pied de la montagne, puis ça va tout bloquer, puis il va y en avoir dans la 3 Ruisseaux, puis dans l'Adams, puis dans les pentes. Non. Les condos, c'est à la base. C'est sur un terrain plat. Ce n'est pas dans les pentes.

1560 1565 Le projet proposé par Mont-Orford inc., c'est des îlots de condos. Ce ne sera pas une route droite avec un paquet de maisons collées une sur l'autre. C'est des îlots avec une bande d'arbres entre chaque îlot. Le promoteur s'engage à modifier les règles chemin faisant. Il sera suivi de très, très près, j'imagine, par le ministère de l'Environnement, la Municipalité du canton d'Orford. Tout le monde va être en arrière de lui, puis pas mal proche. Puis même, il y en a qui vont aller par en avant pour être sûrs que tout est fait dans les normes qu'il se doit.

1570 1575 C'est une région qui retient son souffle. C'est une région qui se représente au Mont-Orford. Lorsqu'on rencontre des gens, ils disent: «Moi, je m'en vais faire du camping, je vais au camping Orford.» «Je vais faire du ski de fond, je vais au parc Orford.» «Je vais faire du ski, je vais au Mont-Orford.» Il y a comme trois identités au parc. Si on parle de Mont-Orford, on parle de ski, on parle du parc Orford, on parle de ski de fond, on parle du camping Orford, on parle de camping.

La région s'est identifiée au Mont-Orford. Vous avez la Pizzéria Orford. Vous avez Taxi Orford. Vous avez Fenêtres Orford. Vous avez Remorquage Orford. Plein de commerces s'identifient à la station. Ce n'est la Pizzéria du parc Orford, ce n'est pas la Pizzéria du camping Orford, c'est la Pizzéria Orford. C'est Taxi Orford. Ce n'est pas Taxi Magog-Orford. C'est Taxi Orford. La région Magog-Orford s'identifie à Magog-Orford. Alors, faisons que la région de Magog-Orford demeure Magog-Orford et non Magog. Il faut que cette...

1575 La région est une région vivante grâce à l'industrie du ski. Je suis surpris d'ailleurs des... moi personnellement, je ne suis pas un environnementaliste, je ne suis pas un biologiste, puis les écosystèmes. Je suis ça, mais je n'ai pas de diplôme en tel. Mais je sais, par contre, qu'on a peur à la disparition d'oiseaux. Si on prend 1 400 condos, si on en met 800 condos là-dessus qui mettent une petite mangeoire à moineau dehors sur le coin, on attire d'autres espèces d'oiseaux probablement dans le parc.

1580 Là, c'est un peu du coq à l'âne. Je suis surpris qu'on s'oppose à un tel projet, alors que 180 000 personnes s'apprivoisent en eau potable dans le lac Memphrémagog, qu'à tous les fins de semaine, 3 000 embarcations moteur circulent sur ce lac; personne parle. On boit cette eau-là. Il y a du gaz qui va dans cette eau-là. Ça semble normal.

1585 J'ai cru déceler dans la présentation du ministère de la Faune, le 13 décembre, une lueur de satisfaction pour les terrains proposés en échange. Il semblait avoir une lueur, dire: «Wow! enfin, on va avoir cette partie-là pour nous, pour agrandir le parc.»

1590 Parce que si on prend la partie, si on part de la station et qu'on se dirige vers l'autoroute 10, moi personnellement, je passe là souvent, j'ai jamais vu personne marcher dans le bois. Cette partie-là, il n'y en a pas qui y vont là-bas. Puis ceux qui viennent, bien, ils vont plus de l'autre côté. Puis souvent, c'est des utilisateurs qui ne paient pas. Parce que s'ils vont au parc, ils vont payer le droit d'entrée, le droit de stationnement. C'est du monde, je pourrais dire, qui profite un peu du système de pas payer.

1595 Quoi d'autre vous dire, sauf le sérieux du promoteur. C'est pas l'argent des contribuables, c'est de l'argent personnel. C'est pas de l'argent subventionné, c'est de l'argent neuf qu'ils sont prêts à investir dans la région.

1600 Si on regarde déjà les investissements faits au sommet de la montagne dans les passerelles surélevées en bois, c'est bien fait. Ça respecte l'environnement. Il n'y a pas d'arbres qui ont été coupés. C'est un trottoir piétonnier, dont il va avoir un pont suspendu pour avoir les plus belles vues, des vues inconnues parce que ce n'était pas accessible à pied. Le promoteur a fait que le monde puisse voir les points de vue qui étaient déjà là encore inconnus à la population.

1610 Toute la population, si je regarde dans l'édition du Reflet, le 22 janvier, *Allons de l'avant pour la région*, une page complète payée par le Regroupement des bars et restaurants de la région Magog-Orford. Une autre page complète *Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford*. Quand une population prend la peine de s'offrir une page complète dans un journal local, c'est parce que je pense qu'il y a quelque chose à quelque part qui se passe.

1615 Magog a essuyé beaucoup de refus. Depuis des années, il y a des projets qui ont été mis à l'eau, qui ont été mis au rancart. On ne les nommera pas, mais il y en a eu plein. Le train s'en vient, il est temps qu'il arrête à Orford. Il a passé trop souvent. On a vu le train passer trop

souvent sans jamais s'arrêter. Le train s'en vient, la gare est au Mont-Orford, il faut que le train s'arrête là.

1620 Alors, je suis sûr que j'oublie plein de choses. J'en oublie plein, plein, plein, mais ce n'est pas mes notes qui vont parler. C'est mon cœur d'employé. Alors, c'est pour ça, en conclusion, parce que je dois aller travailler dans ma montagne, travailler mes pistes avec mon char sur mon chemin de la montagne. Vous savez qu'on s'approprie vite les choses, mais je ne suis pas le seul.

1625 Il y a une chose que je voudrais aussi apporter, c'est que le Mont-Orford insiste beaucoup sur la qualité du service offert à sa clientèle. On habille les employés tous de la même façon. On les forme. Il y a des employés qui ont suivi des cours de développement touristique, comment accueillir le touriste, comment les diriger vers les établissements, les attractions touristiques. S'il y a un mouton noir dans le groupe du Mont-Orford, c'est probablement moi.

1630 Mais je voudrais dire que oui, s'il vous plaît, il faudrait que l'échange soit permis pour que la région puisse se doter de la réputation de station touristique internationale quatre saisons. Parce qu'il y a beaucoup de monde qui aimeraient travailler au Mont-Orford, mais que le fait que le délai d'emploi étant court dû à la saison de ski refusent de venir travailler.

1635 1640 Alors, il y a un roulement de personnel qui se fait, parce qu'on essaie. Puis on essaie toujours en l'espérance que oui, ça va aller de l'avant, puis qu'on va pouvoir travailler à l'année longue, puis faire venir notre famille, puis nos amis, puis dire: «Oui, c'est agréable de travailler au Mont-Orford. C'est agréable de vivre au Mont-Orford. C'est agréable d'avoir une région si belle, mais si peu développée.»

1645 Alors, c'est sûr que j'oublie plein de choses. C'est sûr que j'en oublie, mais je vous demande de prendre en considération les propos de mon cœur. Je ne parle pas au nom de tous les employés, mais je peux vous dire qu'ils pensent à peu près tous comme moi.

1650 1655 Alors, sur ça, madame la présidente, monsieur le commissaire, je vous invite à prendre en considération les allégations que je vous ai faites ce soir.

Puis juste pour finir, si jamais le projet de développement se réalise, ça ne sera pas inscrit: *Welcome Village Mont-Orford*. Ça va être marqué: *Bienvenue à la station touristique Mont-Orford*. Merci beaucoup de m'avoir reçu.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Monsieur Roy, je suis certaine que vous allez continuer à y penser toute la nuit. Alors, si vous avez des idées, que vous voulez nous en faire profiter, vous pourrez toujours nous envoyer un petit mot, d'ici lundi prochain, pour compléter votre présentation.

M. BRUNO ROY :

1660

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1665

Merci.

Madame Madeleine St-Pierre.

Mme MADELEINE ST-PIERRE :

1670

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur Béland. Je vais essayer d'être brève. Vous avez eu une longue journée, beaucoup d'interventions.

1675

Moi aussi, je représente une partie de la population qui, je pense, s'est fait entendre depuis le début de ces audiences. Et je ne me sens pas une simple citoyenne isolée. J'en ai parlé beaucoup de ce débat, de ce projet avec mes amis, mes voisins de la région, mes collègues au travail, à Montréal, à Sherbrooke, avec mes parents, et tous unissent leur voix à cette occasion ici pour présenter le mémoire avec moi. Parce que je pense qu'il y a un débat, on a une occasion extraordinaire de faire ce débat démocratique sur une question qui nous tient à cœur.

1680

Alors, je vais tout de suite passer... vous aurez la présentation, ici, sous forme de diapositives que je laisserai auprès de votre analyste, enfin. Et puis vous voyez que mon message est clair: *Protégeons l'intégrité du Mont-Orford*. Et ma présentation tournera autour de trois pôles principaux, qui sont dans le sous-titre: *L'intégrité de la biodiversité écologique, gage de la qualité de vie et de développement durable*.

1685

Un parc, qu'est-ce que c'est? C'est un site naturel. On l'a dit depuis le début. Je pense faire un rappel rapide de tous ces consensus et de tous ces principes et arriver aux recommandations le plus vite possible.

1690

C'est un site naturel exceptionnel dont l'intégrité doit être respectée. C'est un bien collectif légué à perpétuité. Le gouvernement en est le fiduciaire. Il doit le protéger, le conserver en permanence. Il n'a le droit ni de le vendre ni d'échanger des terrains situés dans ses limites. Un parc, ça doit demeurer et être accessible à un public le plus large possible. Ça permet de conserver l'intégrité de territoires, d'habitats fauniques, d'écosystèmes riches ou rares.

1695

Alors, en fonction de ces grands principes-là, il faut conserver intacts nos parcs ou encore mieux les agrandir, miser le cap sur le 8 %, garder intacts les habitats, écosystèmes pour des générations futures. Porter atteinte à un parc, c'est violer la loi et l'esprit de la loi, et même tous nos principes de développement durable.

1705 L'Estrie et la qualité de vie, qu'est-ce qu'on peut en dire? La MRC Memphrémagog s'est donné une vocation de villégiature paisible. Ça, on peut lire ça dans le schéma d'aménagement en vigueur actuellement à la MRC Memphrémagog. Il y a une augmentation qui est prévue par l'Institut des statistiques du Québec de 25 %, d'ici 25 ans, de la population dans la MRC. Il y a une croissance qui s'en vient. Il y a effectivement une population permanente qui a augmenté dans Orford de 200 % depuis les 14 dernières années, mais plus particulièrement dans les 5 dernières années.

1710 Alors, on voit ici qu'une densité de population et une qualité de vie, on doit mettre en rapport les deux thèmes. Alors il y a, hors du projet Mont-Orford inc, il y a une projection de construction, d'après les projections de développement de la Municipalité d'Orford, de 1 231 unités d'habitation d'ici 2012 dans ce canton. Alors, c'est en dehors du projet. Je pourrai vous donner toutes les statistiques, incluant le projet.

1715 Alors, moi, ici, j'ai écouté depuis le début. J'ai relu, j'ai lu et j'ai écouté. Je n'ai pas entendu la preuve. La preuve n'a pas été faite de la viabilité du centre de ski, que cette viabilité dépende du projet du village et des projets de condos dans le parc. Bien au contraire, j'ai entendu des avis de spécialistes et des avis contraires.

1720 Alors, on lit, par ailleurs, et ça a été le cas de plusieurs des amis, des voisins que je côtoie ici dans la région immédiate, que pour leur retraite verte, les retraités achètent plutôt des hectares. Ils veulent avoir vue sur la prairie. Ils veulent avoir des grands espaces. Je citerai la citation de La Presse dans laquelle j'ai vu ces analyses-là:

1725 *Ils sont trop actifs pour se contenter d'un balcon sur un condo. Ils ne prendront cette alternative qu'en dernier ressort.*

J'ai la citation et les témoignages de gens qui ont participé à cette entrevue.

1730 J'arrive au développement durable et je voudrais donner la définition de ce développement durable, tel qu'il a été pris dans l'avant-projet de loi qui est en consultation sur le développement durable du gouvernement du Québec.

1735 *Le développement durable, c'est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale, économique du développement.*

1740 Vous voyez ici que dans la notion de développement durable, la dimension environnementale est posée en première position. Conserver la nature, c'est une condition pour une meilleure qualité de vie. Préserver intacts nos écosystèmes, ceux du Mont-Orford, ceux du lac Memphrémagog, c'est préserver la qualité de vie et l'économie de notre région. C'est indissociable.

- 1745 Maintenant, si on regarde dans le plan de développement durable du Québec, dont le thème est *Miser sur le développement durable pour une meilleure qualité de vie*, on voit que parmi les 14 critères, 6 d'entre eux sont importants à relever, et je les mettrai en parallèle ici avec les impacts du projet: la protection de l'environnement, l'efficacité économique, le principe de prévention, le principe de précaution, la préservation de la biodiversité et le respect de la capacité des supports des écosystèmes.
- 1750 Alors, le mégaprojet ne répond pas aux critères du développement durable. Il y aura des pertes permanentes prévisibles, qui seront: le retrait de 330 acres de forêt d'un parc; la perte d'une forêt jugée ancienne; une coupe de 183.8 acres de forêt dans un parc de conservation; la modification du système hydrique du bassin versant - on regarde les études faites sur le ruisseau Castle, la rivière aux Cerises; la destruction des habitats fauniques, aquatiques et aviaires.
- 1755
- 1760 Ce mégaprojet ne répond pas aux critères de développement durable, parce qu'il remplace des parties de forêt par de vastes stationnements asphaltés. Il remplace des parties de forêt par des centaines d'habitations à flanc de montagne. Il construit un village dans un parc de conservation, plutôt qu'à l'extérieur du parc. Une coupe à blanc pour faire une académie de golf. Une académie de golf, c'est un grand terrain pour pratiquer, il ne faut pas qu'il y ait d'arbres dans le passage. Ça cause aussi une pollution visuelle potentielle et celle qui est reliée au bruit pendant et après les travaux pendant de longues années.
- 1765 Ces principes ont été repris dans le plan gouvernemental sur la biodiversité biologique. Ces principes parlent de satisfaction des besoins essentiels des humains dans une perspective de qualité de vie, d'équité sociale intergénérationnelle. Il y a un principe de prévention, de précaution – on l'a dit – respect de capacité de support des écosystèmes et faire de la conservation responsable.
- 1770 Ces principes sont bafoués. Le projet n'est pas un besoin essentiel pour les humains. C'est la nature d'un parc public qui l'est. L'iniquité sociale est irréversible, céder à quelques individus des terrains publics. Les impacts majeurs irréversibles sur les habitats fauniques, aviaires, aquatiques, sur le bassin versant ont été démontrés. Les impacts sur la baie de Magog, sur le lac Memphrémagog, dans lequel les gens se baignent, parce que c'est l'accès aux plages publics, la tête ou le bas du lac, ici, le nord du lac. C'est l'eau potable pour 160 000 personnes, Ville de Sherbrooke, Ville de Magog et potentiellement beaucoup plus puisqu'il y a une augmentation démographique de 25 % qui est prévue bientôt.
- 1775
- 1780 D'autres principes sont bafoués. C'est la capacité de support des écosystèmes, elle n'est pas respectée avec la coupe de 183.8 acres de forêt en terrain montagneux. C'est un projet de construction sur des terrains protégés par la loi et contrevient par le fait même au principe de conservation responsable.
- 1785 D'autres principes bafoués – et je vais terminer bientôt avec ces principes – l'absence d'étude d'impact environnementale, ça contrevient au principe de précaution. Étudions les impacts, on verra les répercussions après, plutôt que de faire une évaluation post, comme vous

l'avez mentionné lors des audiences de décembre. Absence d'étude d'impact économique indépendante, ça contrevient au développement durable.

1790

J'ai frémi hier quand j'ai entendu que les études d'impact économique du promoteur avaient servi à inspirer la position du Canton de Orford.

1795

Alors, je vais reprendre une grande recommandation qui a été faite dans le rapport Coulombe et qui portait sur tout l'écosystème forestier, même privé, du Québec. Le fil conducteur du développement durable des forêts du Québec doit être la gestion écosystémique, se traduisant par des actions concrètes qui reconnaissent la primauté des écosystèmes. Ce principe, ceci s'applique encore plus à une forêt qui est dans un parc national au Québec.

1800

Et j'arrive aux recommandations. Maintenons la primauté des écosystèmes, l'intégrité du parc Orford et du lac Memphrémagog. Respectons la vocation de villégiature paisible que s'est donnée la MRC dans son plan d'aménagement. Recommandation que le gouvernement exige des zones tampons autour du parc pour diminuer les pressions périphériques des activités humaines. Que les municipalités se donnent des moyens pour prévenir les torts irréversibles puisqu'elles n'ont pas toujours le moyen de poursuivre les fautifs.

1805

On le sait que ça coûte très cher. Une fois qu'un dommage est causé à l'environnement, une fois qu'une loi, un plan de développement a été bafoué, il est très cher pour les municipalités d'entreprendre des procédures judiciaires et aller essayer de faire gagner leur point par rapport à un bris, un viol de loi de l'environnement.

1810

On le sait, autour du lac, on le sait, il y a beaucoup d'offenses à l'environnement et les municipalités n'ont pas les moyens financiers. On dit: «Oui, poursuivez-nous.» Ah! oui, ça va coûter 100 000 \$, ça va coûter combien aux municipalités? Ils n'ont pas les budgets. 80 % des budgets des municipalités, on m'a dit, portait à des dépenses récurrentes. Il reste une petite marge de 20 %. Est-ce qu'ils ont les centaines de milliers de dollars de poursuivre les gens qui ont fait un quai illégal, couper des arbres en bordure de lac, encore dans la montagne?

1815

Une fois qu'il est coupé, l'arbre de 150 ans, il n'est plus là. Ce n'est pas le 500 \$ ou le 5 000 \$ d'amende qui va le remplacer. On n'a pas les moyens financiers dans les municipalités pour remplacer ces torts irréversibles. Donc, le principe de précaution s'applique davantage.

1820

Misons sur l'écotourisme et l'agrotourisme en offrant un parc bien conservé, un lac en santé. C'est ça la tendance actuellement. Vous voyagez en Italie, c'est saturé de touristes, les places publiques. Qu'est-ce qui se développe du côté touristique: l'agrotourisme, l'écotourisme, le *slow food*. Ce n'est plus le *fast food*, c'est le *slow food*. C'est ça qui marche. Les gens veulent aller dans des parcs, manger de la nourriture faite par de artisanat local, de développer les expertises locales, les produits régionaux.

1830 On est en train de développer, par exemple, je donne un exemple, ça marche très bien, les fromages au Québec. C'est nos spécificités qu'il faut développer. C'est ça l'agrotourisme. C'est ça l'écotourisme. C'est ça qui est la tendance. Il y a bien plus de raquettes qui se vendent en ce moment. Les gens découvrent la paix de se promener dans les sentiers tranquilles avec des raquettes plutôt que dans la musique en dessous des pentes. L'âge de la population aussi fait en sorte qu'il y a un renversement de la vapeur du côté de sports plus écologiques, enfin.

1835 Encourageons les dons écologiques plutôt que les décourager, afin d'agrandir le plus petit parc du Québec. Encourageons le développement immobilier hors des zones naturelles protégées en respect de l'environnement.

1840 Alors, merci de nous entendre, de nous avoir écoutés et merci de nous entendre.

Et je finirai avec cette pensée que: le calme et la tranquillité des sites naturels de nos parcs est un besoin essentiel qui permet à tous les citoyens un contact intime avec la nature, condition essentielle pour conserver un équilibre physique et psychologique. Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Vous déposez vos acétates?

Mme MADELEINE ST-PIERRE :

Ils sont déjà sur votre appareil.

1855 LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, ça va devenir un mémoire.

Mme MADELEINE ST-PIERRE :

Merci.

LA PRÉSIDENCE

1865 Merci.

1870

	LA PRÉSIDENTE :
1875	Bonsoir!
	M. MARC PERRAULT :
1880	Alors, madame la présidente, monsieur le commissaire, bonsoir! Mon nom est Marc Perrault, urbaniste et représentant de Mont-Orford inc. pour la présentation de leur mémoire. Je vais tenter d'être bref, compte tenu de l'heure avancée.
1885	Les actionnaires de Mont-Orford soutiennent que le projet qu'ils souhaitent mettre de l'avant s'inscrit dans la poursuite de la vision des fondateurs du parc, laquelle était fondée, d'une part, sur la recherche d'un équilibre entre la récréation et la préservation de l'environnement naturel et, d'autre part, sur le renforcement de l'économie régionale.
1890	Il s'agit des mêmes fondements qui sont à la base du concept de développement durable tel que défini par l'UNESCO en 1987 et qui ont récemment été reconduits par le gouvernement du Québec à l'intérieur de son avant-projet de <i>Loi sur le développement durable</i> .
1895	Mont-Orford inc. présente ce soir une synthèse de son mémoire, qui vise deux fins: la première, démontrer que l'échange de terrains projeté avec le parc national du Mont-Orford permettra à Mont-Orford inc. de réaliser un projet récréatif et immobilier qui souscrit aux principes de développement durable énoncés par le ministre de l'Environnement du Québec dans son avant-projet de <i>Loi de développement durable</i> ; et la deuxième fin, faire le point sur le statut des terrains que Mont-Orford inc. se propose d'échanger avec le parc national du Mont-Orford.
1900	Alors, en matière de développement durable, l'avant-projet de loi énonce 14 principes auxquels le projet de Mont-Orford répond, à notre avis, parfaitement.
1905	Le premier principe, celui de la santé et de la qualité de vie. Il est indéniable que le projet de Mont-Orford inc. est un atout significatif au maintien et à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des résidants de la région.
1910	(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)
1915	Permettez-moi d'ajouter un peu d'information sur nos sources d'évaluation des emplois créés qui ont soulevé un peu de controverse tout dernièrement. Alors, en matière d'emploi durant la construction, l'étude avait été commandée à l'Institut de la statistique du Québec et il s'agissait de 2 992 emplois cumulatifs, donc durant les 10 années que durera la construction.
	En matière d'emplois durant l'exploitation, elles proviennent d'un ratio reconnu par l'industrie du ski et de l'hôtellerie. Elles varient suivant que Mont-Orford inc. décidera d'offrir ou non beaucoup de services avec ses propres employés ou par le biais de sous-traitants. C'est ce qui justifie des écarts aussi grands, c'est-à-dire 4 500 à 6 800 emplois directs et indirects. Il s'agit

d'emplois récurrents, mais qui, une fois traduits en année/personne, seraient de l'ordre de 2 000 à 3 400 année/personne.

Troisième principe, celui de la protection de l'environnement. Mont-Orford inc. s'est engagée à chacune des phases de son projet à intégrer à son processus de développement une démarche environnementale en quatre étapes: la première, l'état «0» de l'environnement naturel; puis l'évaluation des effets potentiels des travaux projetés sur l'environnement; suit ensuite l'identification des mesures de mitigation environnementale et leur insertion aux plans et devis des ouvrages projetés; pour enfin, assurer un suivi environnemental de l'efficacité des mesures mises en place et l'adoption de travaux correcteurs au besoin.

En matière d'efficacité économique, qui est le quatrième principe énoncé dans la loi, l'efficacité économique égale économie performante et porteuse d'innovation. Le projet générera, en impôt et taxes, des revenus substantiels qui permettront de fournir par les municipalités sur lesquelles le projet sera érigé des services supérieurs à leur population. Et en matière d'innovation, Mont-Orford n'est pas en reste avec sa remontée hybride unique au Canada, ses yourtes au sommet, ses efforts de renaturalisation du sommet, et j'en passe.

Maintenant, le cinquième principe énoncé toujours dans l'avant-projet de loi, celui de la participation et de l'engagement. À ce jour, Mont-Orford inc. a soumis son projet à deux audiences publiques, en 2002 et celui qu'on vit à l'heure actuelle. Il a démontré à chacune de ces audiences son engagement à mettre en place les mesures nécessaires pour protéger les valeurs environnementales, culturelles et paysagères de la région.

Sixième principe, l'accès au savoir. La notion de développement durable rejoint de plus en plus de gens et est devenue un critère pour certains dans le choix d'un investissement immobilier ou celui d'un séjour de vacances. Il sera, par conséquent, dans l'intérêt de Mont-Orford inc. de faire reconnaître au public ses valeurs environnementales et les principes sur lesquels reposent la planification et la mise en oeuvre de son projet.

Le septième principe, celui de la protection du patrimoine naturel. Elle passe par la préservation du paysage naturel, notamment les sommets, la célébration de l'architecture locale qui a été démontrée dans quelques perspectives et le développement d'un projet à une échelle humaine.

Le principe de prévention qui a fréquemment été énoncé par plusieurs participants. La connaissance des environnements sensibles qui sont révélés par l'étude de l'état «0», qui est préalable à la conception et à la réalisation de toutes les phases du projet, obligera Mont-Orford inc. à faire appel à toutes les techniques éprouvées et économiquement acceptables pour protéger l'environnement.

De concert, on voit le neuvième principe, qui est celui de la précaution. Le principe de précaution est également intégré à notre approche environnementale. En effet, si un ouvrage ou une construction indispensable au projet ne peut être réalisé sans dommages graves ou

- 1960 irréversibles pour l'environnement naturel, des mesures de mitigation devront être intégrées au site de l'ouvrage. Au besoin, des mesures de compensation seront mises en oeuvre.
- 1965 Le dixième principe, préservation de la biodiversité. Le MRNFP a déjà procédé à une évaluation des terrains qui font l'objet de l'échange projeté entre le parc national et le Mont-Orford inc. Celle-ci révèle que l'exclusion desdits terrains des limites du parc n'entraînerait pas d'impact significatif sur la biodiversité.
- 1970 Le onzième principe, le respect de la capacité de support des écosystèmes. Mont-Orford s'est engagée à retirer de ses baux le sommet du mont Alfred-Desrochers, le ruisseau Grand Rocher et même le ruisseau Castle, qui retourne intégralement au parc. Il s'est même engagé à préserver 50 % de la couverture végétale des terrains qu'il développera à des fins d'hébergement.
- 1975 Mont-Orford a même d'ailleurs démontré, cartes et chiffres à l'appui, que globalement les terrains de stationnement inclus, 50 % des terrains échangés demeureront boisés, et peut-être même plus si on choisissait de repousser le stationnement des skieurs aux limites de sa propriété, qui est un engagement à faire l'étude et de revenir à la municipalité en démontrant si c'est faisable tant au plan de marketing, que de l'économie, que de l'environnement.
- 1980 Maintenant, le douzième principe, qui est celui de la production et de la consommation responsables, des mesures à cet effet seront et dans certains cas ont déjà été adoptés. Par exemple, au niveau de l'alimentation en eau, on a deux systèmes, un qui est le système de l'eau brute pour, par exemple, les cabinets de toilette et un système d'eau traitée évidemment pour la consommation humaine.
- 1985 L'enneigement artificiel, qui est très limité, une expansion minimale, qui utilisera éventuellement des enneigeurs moins énergivores et qui se traduira par un puisage d'eau additionnel qu'on évalue à peu près à 15 %.
- 1990 La construction de bâtiments qui seront érigés en fonction de normes favorisant des économies d'énergie importantes.
- 1995 Alors, ce sont que trois exemples d'une consommation responsable de l'énergie.
- 2000 Le treizième principe qui est celui du pollueur-utilisateur-payeur. Alors, la politique globale de gestion des matières résidentielles de Mont-Orford serait développée avec la collaboration de la municipalité du Canton d'Orford, laquelle est déjà engagée dans la gestion de ses matières résiduelles.
- 2000 Le dernier et quatorzième principe, le partenariat et la coopération intergouvernementale. Mont-Orford inc. et le MRNFP sont coinitiateurs du projet d'échange de terrains faisant l'objet de la présente audience.

- 2005 De plus, le partenariat et la coopération du privé avec les autorités gouvernementales s'étendront à d'autres partenaires, tels que le ministère des Transports du Québec, le ministère de l'Environnement du Québec, la MRC Memphrémagog, les municipalités de Magog et du Canton d'Orford, de sorte que toutes les actions qui seront posées par Mont-Orford inc. prendront en considération non seulement la répercussion sur le site, mais également à l'extérieur du territoire visé par le projet.
- 2010 Maintenant, la question de l'échange de terrains. Depuis l'été 2003, Mont-Orford inc. a entrepris des démarches pour acquérir 204 hectares de terrains identifiés par le MRNFP pour leur intérêt à les intégrer au parc. À ce jour, 56 hectares ont été acquis par Mont-Orford inc. Les 148 autres hectares sont concentrés sur une seule propriété détenue par monsieur Darche que Mont-Orford n'a pu acheter ou mettre sous option à des conditions qu'elle jugeait acceptables.
- 2015 Cependant, Mont-Orford inc. a mis sous option d'autres terrains adjacents au parc d'une superficie au moins égale à 148 hectares. Elle les soumettra à l'analyse environnementale du MRNFP en temps opportun afin d'éviter les situations de surenchère qu'on a vécues dans le passé.
- 2020 Mont-Orford inc. s'engage donc à céder au parc, globalement, 204 hectares de terrains comprenant ou non la propriété Darche. Par ailleurs, si ce dernier faisait le don de sa propriété au parc, comme le veut la rumeur, le parc en sortirait doublement gagnant faisant hausser son gain global en superficie, parce que Mont-Orford maintiendrait l'échange des 148 hectares que je viens juste de mentionner, qui ne sont pas comptabilisés dans la propriété de monsieur Darche.
- 2025 En conclusion, le parc national du Mont-Orford aura bientôt 70 ans. Depuis sa fondation, il supporte des équipements de loisirs qui ont permis à plusieurs générations de profiter de cet espace et de se sensibiliser aux écosystèmes qu'il regroupe. Les actionnaires de Mont-Orford inc. demandent aux commissaires du BAPE de reconnaître cet état de fait et de permettre une véritable relance de cet actif régional en l'adaptant aux besoins et aux valeurs de la société d'aujourd'hui.
- 2035 Or, parmi ces valeurs trône en haut lieu l'obligation de Mont-Orford inc. d'adopter une approche responsable à l'égard de l'environnement. Et les commissaires du BAPE ont déjà probablement trouvé. à travers la démarche proposée par Mont-Orford inc. et l'encadrement réglementaire mis en place par le MRNFP et les municipalités locales et régionales, toutes les garanties à cet effet.
- 2040 Alors, je vous remercie. J'espère que j'ai respecté l'objectif que j'avais de faire ça brièvement.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Merci. On a des petites questions pour vous, monsieur Perrault. Dans la présentation que vous aviez faite en première partie, il a été question d'un déménagement de la route 141.

M. MARC PERRAULT :

2050 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2055 Nous avons adressé une lettre au ministère des Transports, comme vous avez sûrement vu sur notre site, pour lui demander qu'en est-il de ce projet? Parce qu'il avait été question que ce soit un projet initié par le ministère des Transports, que c'était un besoin qui avait été identifié par le ministère des Transports. Ils nous ont répondu tout dernièrement qu'il n'y a pas de projet de modifier la trajectoire de la route.

2060 Est-ce que vous avez des documents que vous pourriez nous fournir?

M. MARC PERRAULT :

2065 Tout ce que je peux vous dire, parce que je représente les actionnaires, je ne suis pas moi-même partie prenante de l'actionnariat, à l'époque, et on remonte en 2002, monsieur Claude Comtois avait fait des représentations auprès du ministère des Transports pour les inviter à regarder cette option-là.

2070 Je ne sais pas s'il y a eu échange de correspondance, il faudrait vérifier avec les gens du Mont-Orford. Mais le projet avait été reçu avec intérêt, mais malheureusement, il n'y a pas eu poursuite des pourparlers avec le ministère des Transports, notamment sur le sujet de la relocalisation. Mais le ministère n'avait pas fermé catégoriquement la porte à cette proposition.

2075 C'est tout ce que je peux vous dire, à l'heure où on se parle. Ça mériterait des recherches auprès des actionnaires pour vérifier si effectivement il y a eu des... à qui ils ont parlé et quelle a été la nature des échanges écrits sur ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

2080 D'accord. Parce qu'on avait compris que c'était un projet du ministère des Transports et que justement Mont-Orford inc. profitait de cette proposition du ministère des Transports et que, finalement, ça faisait l'affaire aux deux. Mais nous aimerions avoir copie de la correspondance pour savoir ce qu'il en est.

2085 **M. MARC PERRAULT :**

Oui.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

2095 Parce que selon la dernière lettre que nous avons reçue du ministère des Transports, il n'y a pas de projet de leur côté. Alors, on va attendre de ce côté-là.

2095 **M. MARC PERRAULT :**

Très bien.

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

2105 Maintenant, pour que ce soit clair, nous, on n'a pas le mandat d'enquêter sur les emplois. D'accord? Alors, on n'enquêtera pas là-dessus. Alors, si on ne donne pas un avis dans notre rapport au ministre sur la création ou non d'emplois, ce n'est pas parce qu'on prend position pour un ou l'autre, on n'a pas ce mandat-là.

2110 Cependant, je dois vous dire que dans toutes les études d'impact que j'ai lues, lorsqu'on parle d'année/personne sur une période d'un certain nombre d'années, bien, c'est divisé par le nombre d'années quand on regarde finalement la norme moyenne de personnes pendant une année.

2115 **M. MARC PERRAULT :**

D'accord.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

2125 Alors que création d'emplois, là, c'est des emplois permanents. Mais année/personne, ce sont des emplois pendant un certain nombre d'années. Alors, la moyenne, c'est divisé par le nombre d'années considéré. Êtes-vous d'accord avec ça?

2120 **M. MARC PERRAULT :**

En fait, il y a deux choses. Il y a durant la période de la construction où, là, je pense qu'il y a... personne se pose de question sur les résultats. On parle effectivement de tout près 3 000 emplois créés. Donc, grosso modo, si le projet se réalisait...

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur 10 ans.

2130 **M. MARC PERRAULT :**

... sur 10 ans, on parlerait d'une moyenne de 300 emplois par an, donc peut-être un *peak* à une certaine période et, après ça, un relâchement plus vers la fin.

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. MARC PERRAULT :

2140 En ce qui concerne les emplois durant l'exploitation, on parle d'année/personne qui serait des emplois donc maintenus ou créés et, disons qu'à terme du projet, les chiffres qu'on avance, qui sont de l'ordre année/emploi entre 2 000, dépendamment des options, 2 000 ou 3 400, sont véritablement des emplois directs et indirects, donc un certain nombre générés directement par les besoins de l'opération de la station elle-même et un certain nombre d'autres emplois qui seraient également créés de manière permanente dans d'autres établissements, soit hôteliers, soit commerciaux, soit industriels, ailleurs sur le territoire en périphérie du Mont-Orford.

2150 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2155 Monsieur Perrault, vous avez suivi les débats, évidemment. On a parlé à plusieurs reprises de l'étang aux Cerises et de la quantité d'eau qui est puisée, déjà qui dépasserait selon les documents qu'on a reçus, ce qu'on appelle...

2160 Je ne vais pas utiliser le terme technique de $Q_{2,7}$, parce que la plupart des gens ne savent pas ce que c'est. Mais disons qu'il y a une quantité d'eau qu'on devrait prendre et ne pas dépasser, et que déjà on la dépasse de trois fois. Je vais simplifier de cette façon-là. Et si vous prenez encore 15 % de plus, est-ce que vous ne croyez pas que c'est triplement excessif?

2165 **M. MARC PERRAULT :**

Écoutez, on a produit un document sur l'étang aux Cerises en complément, il y a peut-être deux semaines, au BAPE, où on identifiait depuis, je crois, les cinq dernières années, la quantité d'eau qui était prélevée. J'ai assumé, parce que j'avais la responsabilité de vous soumettre le rapport, j'ai assumé que ces prélèvements-là étaient basés sur un certificat d'autorisation émis en bonne et due forme par le ministère de l'Environnement.

2175 À l'heure actuelle, j'ai entendu comme vous les intervenants qui sont venus dire que ça dépassait la limite, je ne suis pas au courant. Il faudrait vérifier, effectivement. Et si on contrevient à quelque règle que ce soit, bien, je pense que les gens du MRNFP ont certainement pris note de ça et on devrait être avisés. Puis si c'est le cas, bien, il va falloir qu'on adopte des mesures, qui fassent en sorte de respecter les débits écologiques minimum qui ont été fixés pour le bassin lui-même.

2180 Il existe effectivement des méthodes alternatives qui vont nous permettre quand même d'enneiger la montagne, mais en assurant le débit convenablement. Puis les méthodes sont connues, soit par puits artésien, soit par création de bassin extérieur où on puisera l'eau dans des périodes de grande pluie, de sorte que quand on arrive dans les périodes d'étiage, on aura les réserves qu'il faut sans nécessairement affecter le débit écologique minimal prescrit pour le bassin de l'étang aux Cerises.

2185 C'est tout ce que je peux vous répondre ce soir.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2190 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2195 Merci beaucoup.

M. MARC PERRAULT :

2200 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Nous invitons maintenant le dernier intervenant pour ce soir avant la période de rectification. C'est la Société de développement commercial du centre-ville de Magog.

Mme LINDA LEMIEUX :

2210 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Bonsoir.

Mme LINDA LEMIEUX :

2215 Madame la présidente, monsieur le commissaire, permettez-moi de vous faire la lecture du présent mémoire au nom de la SDC, qui s'intitule *Un vent de renouveau dans la région*.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

2220 Merci, madame. On a une petite question.

Mme LINDA LEMIEUX :

2225 Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2230 J'aimerais savoir si vous avez des données sur la clientèle. Parmi votre clientèle, quels sont les gens qui viennent, qui sont des gens du ski en ce moment dans les restaurants, dans les boutiques, pendant la saison hivernale?

Mme LINDA LEMIEUX :

2235 Moi, je vous dirais très honnêtement, étant copropriétaire d'un restaurant qui est au centre-ville et une skieuse depuis longtemps à la montagne, une fidèle, je connais les gens de la montagne, aussi c'est facile de pouvoir déterminer qui vient de la montagne avec les habits, les billets de ski, on n'a pas fait de statistiques, on n'a pas de données.

2240 Toutefois, étant dans la région touristique, c'est facile de communiquer avec les gens et à savoir: «Et puis, la montagne était belle aujourd'hui? Vous avez fait des belles descentes?» La communication est facile quand on est là. On est direct avec le client. Alors, on est liés avec eux. Si eux ne sont pas là, bien, on n'est pas là.

2245 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Et le pourcentage de votre clientèle...

Mme LINDA LEMIEUX :

2250 Le pourcentage, je ne pourrais pas vous dire, par exemple.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2255 Vous n'avez pas d'idée?

2260 **Mme LINDA LEMIEUX :**

Non, je ne pourrais pas vous dire. Plutôt que de vous donner un chiffre qui ne ferait pas de sens, je vais m'abstenir, mais je pourrai faire une recherche là-dessus, puis vous les rendre.

2265 **M. PIERRE BÉLAND, commissaire :**

Excellent, merci.

2270 **Mme LINDA LEMIEUX :**

Merci.

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Alors, nous en sommes au droit de rectification pour ce soir. Une seule personne est inscrite. c'est monsieur Jean-Guy Dépôt.

2280 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Madame la présidente, est-ce qu'on pourrait savoir le nom de madame qui vient de parler?

2285 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour la Société de développement commercial du centre-ville de Magog?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

On n'a pas mentionné son nom.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Linda Lemieux.

2295 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Merci, madame la présidente. J'ai pris quelques notes. J'ai trois rectifications à faire.

LA PRÉSIDENTE :

2300 Oui.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2305 Vous avez eu une présentation de l'APCHQ. Il y avait plusieurs messieurs qui étaient ici et qui venaient présenter un mémoire à Magog. On n'est pas à Magog ici.

2310 Moi, ça fait 63 ans que je demeure à Orford. Ça fait 40 ans que je paie des taxes à Orford. Et je pense que par respect pour ma municipalité, on aurait pu indiquer correctement. Surtout que ça, on va retrouver ça sur le site Internet du BAPE. On devrait mentionner que c'est la Municipalité de Orford.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

2315 Ça doit être le nom de la salle! Je vous blague, monsieur Dépôt. Il est tard.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2320 Oui, vous m'avez là, vous m'avez. Parce que je dois vous dire aussi que le promoteur sur son site Internet se permet de parler de la Municipalité Magog-Orford. On n'est pas encore fusionné à Magog.

Et ailleurs, dans ce document aussi – je vous la retourne, monsieur – à la page 12, on parle de l'avis du BAP, B-A-P. Je ne sais pas si c'est un nouveau nom pour le BAPE?

2325 Monsieur Bruno Roy, l'employé, a mentionné qu'il y avait 3 000 embarcations moteur sur le lac Memphrémagog et personne en parle. Bien, je m'excuse, c'est faux. Il y en a 4 000, pas 3 000 et on en parle assez régulièrement, merci. C'est même un dossier, pour ceux qui me connaissent et qui connaissent mon fils, c'est un des dossiers sur lequel on travaille beaucoup avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Parce que la navigation, c'est du domaine du fédéral. Et sur nos lacs réservoirs d'eau potable, on aimerait bien, comme au Nouveau-Brunswick, diminuer le nombre d'embarcations moteur. Donc, de venir nous faire une attaque mesquine vis-à-vis les environnementalistes nous disant, bien, on ne s'occupe pas de ça, je ne le prends pas.

2335 La dernière. Monsieur Marc Perrault vient de nous mentionner que selon sa définition de développement durable, que bâtir un millier d'unités d'habitation dans les limites d'un parc national, ce serait selon lui du développement durable. Je m'excuse, mais à titre du président du CRE, on va recevoir le ministre le 18 avril prochain pour une consultation sur la Politique de développement durable, puis je suis certain que ça, ça ne s'inclut pas dans la Politique de développement durable du gouvernement du Québec.

2345 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on termine là-dessus. On reprend demain, à 10 h du matin. Alors, c'est un programme triple pour demain.

2350 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2355 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.